



SMBL

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2021



SOMMAIRE

I.	AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES	4
1.1.	COMPETENCES - TERRITOIRE	4
1.1.1.	<i>Composition</i>	4
1.1.2.	<i>Compétences</i>	4
1.1.3.	<i>Périmètre d'intervention</i>	5
1.2.	ORGANISATION - FONCTIONNEMENT	7
1.2.1.	<i>Composition du Comité Syndical et du Bureau (au 1^{er} janvier 2021)</i>	7
1.2.2.	<i>Fonctionnement général</i>	7
1.2.3.	<i>Ressources – moyens financiers</i>	7
II.	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL: STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	8
2.1.	STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	8
2.2.	CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14
2.3.	CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14
2.4.	STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2021	15
2.5.	PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS	16
III.	STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2021	18
IV.	BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES	20
4.1.	SECTEUR AMONT DE MAREUIL = CTMA LAY AMONT	20
4.1.1.	<i>Rappel du programme d'actions prévus pour 2021</i>	20
4.1.2.	<i>Localisation générale des actions réalisées en 2021</i>	20
4.1.3.	<i>Détails financiers des actions réalisées en 2021</i>	22
	Détail des dépenses	22
	Financement des actions	23
4.2.	SECTEUR AVAL DE MAREUIL = CTMA LAY DU LAY AVAL	24
4.2.1.	<i>Rappels préalables</i>	24
4.2.2.	<i>Bilan des actions 2021 CTMA2</i>	25
4.2.3.	<i>Bilan financier année 2021</i>	26
4.2.4.	<i>Bilan des aides année 2021</i>	27
V.	BILAN DES ACTIVITES INONDATION ET SUBMERSION	29
5.1.	LISTE DES ACTIONS MENEES EN 2021	29
5.2.	BILAN FINANCIER 2021	30
5.3.	LOCALISATION DES ACTIONS	30
VI.	BILAN DES ACTIVITES DE LA CLE DU SAGE DU LAY	32
6.1.	RAPPELS DU TERRITOIRE DU SAGE	32
6.2.	ENJEUX IDENTIFIES DANS LE SAGE	34
6.3.	CONSTITUTION DE LA CLE DU SAGE DU LAY ET RECOMPOSITION EN DECEMBRE 2020 ET EN OCTOBRE 2021	35
6.4.	REUNIONS DE LA CLE DU SAGE DU LAY EN 2021	35
6.5.	SUJETS DE LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE DU LAY EN 2021	36
VII.	BUDGET ANNEXE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	37
7.1.	FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE	37
7.2.	STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	37
7.2.1.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	37
7.2.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	38
VIII.	RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE	40

7.1. LES DECISIONS DES COMITES SYNDICAUX.....	40
7.1.1. COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2021.....	40
7.1.2. COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2021.....	40
7.1.3. COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2021.....	40
7.1.4. COMITE SYNDICAL DU 27 MAI 2021.....	41
7.1.5. COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2021.....	41
7.1.6. COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021.....	42
7.1.7. COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021.....	42
7.1.8. COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2021.....	42
7.2. LES DECISIONS DU BUREAUX.....	43
7.2.1. BUREAU DU 28 JANVIER 2021.....	43
7.2.2. BUREAU DU 24 FEVRIER 2021.....	43
7.2.3. BUREAU DU 12 AVRIL 2021.....	43
7.2.4. BUREAU DU 17 JUIN 2021.....	43
7.2.5. BUREAU DU 13 JUILLET 2021.....	43
7.2.6. BUREAU DU 6 OCTOBRE 2021.....	43
7.2.7. BUREAU DU 4 NOVEMBRE 2021.....	44
7.3. LES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.....	44

I. AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL), dans sa configuration actuelle, résulte du regroupement, au 1^{er} janvier 2020, de deux syndicats mixtes historiques du bassin du Lay :

- Le Syndicat Mixte Marais Poitevin Bassin du Lay (SMMPBL),
- Le Syndicat mixte pour l'Entretien et la Restauration des cours d'eau du bassin versant amont du Lay (SYNERVAL).

Le SMMPBL, pour la partie aval du Bassin du Lay :

Créé à l'origine en 1981 par le Département de la Vendée, le SMMPBL a progressivement muté. Ces statuts ont été modifiés en 2019 pour qu'ils deviennent, début 2020, ceux de l'actuel SMBL.

Le SYNERVAL, pour la partie amont du Bassin du Lay :

Créé en mai 1985, sous le nom de Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Smagne (SMABS) avec 10 communes membres sur la partie amont de la Smagne, le SYNERVAL comptait, fin 2019, six Communautés de Communes membres : Sud Vendée Littoral, le Pays de Chantonnay, le Pays de Fontenay-Vendée, le Pays des Herbiers, le Pays de Pouzauges, le Pays de Saint Fulgent - les Essarts.

Sa mission comportait principalement des travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau et des opérations sur les ouvrages hydrauliques appartenant aux collectivités du territoire, dans le cadre de Contrat Territoriaux conclus avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Vendée.

Au 1^{er} janvier 2020, le SYNERVAL a adhéré au SMBL et a été de fait dissous.

1.1. Compétences - Territoire

1.1.1. Composition

Depuis sa création, le SMBL, en vertu de ses statuts, a pour objet dans le périmètre défini ci-après : « **la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration, d'entretien et de suivi ultérieur d'aménagement de cours d'eau intégrant le bassin versant amont du Lay en amont de Mareuil sur Lay, de leurs ouvrages hydrauliques, ainsi que des études s'y rapportant** ».

Au 1^{er} janvier 2020, sont adhérentes au SMBL, les 7 Communautés de Communes suivantes :

- **La communauté de communes Vendée Grand Littoral,**
- **La communauté de communes Sud Vendée Littoral,**
- **la communauté de communes du Pays de Chantonnay,**
- **La communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée,**
- **la communauté de communes du Pays des Herbiers,**
- **La communauté de communes du Pays de Pouzauges,**
- **la communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - les Essarts,**

Une procédure d'adhésion de la **communauté de communes du Pays de la Chataigneraie**, a été menée en 2020 et cette collectivité est devenue adhérente au syndicat par arrêté préfectoral n°2020-DRCTAJ-720 du 5 novembre 2020.

1.1.2. Compétences

Le syndicat exerce pour ses membres :

- la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) prévue aux items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement

- et d'autres missions ne relevant pas de la GEMAPI, prévues aux items 3° et 12° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement.

Il peut entreprendre l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant son champ de compétence, en application de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Compétences obligatoires exercées pour l'ensemble des membres, dans un tronc commun :

- **1°** - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- **2°** - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- **5°a)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre les inondations fluviales,
- **8°** - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; à l'exception de la lutte contre les espèces animales envahissantes,
- **12°** - L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Dans ce cadre de l'item 12°, le Syndicat mixte a pour mission d'animer la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du LAY et d'être le support logistique et institutionnel pour assurer sa mise en œuvre et sa révision sous la responsabilité de la CLE.

Également dans le cadre de l'item 12, le Syndicat mixte peut informer, renseigner et sensibiliser le public sur la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Compétences à la carte (au choix des membres) :

Les membres qui en expriment le choix peuvent adhérer selon les modalités décrites à l'article « Procédure de transfert des compétences à la carte », à une ou plusieurs des compétences à la carte, visées ci-dessous :

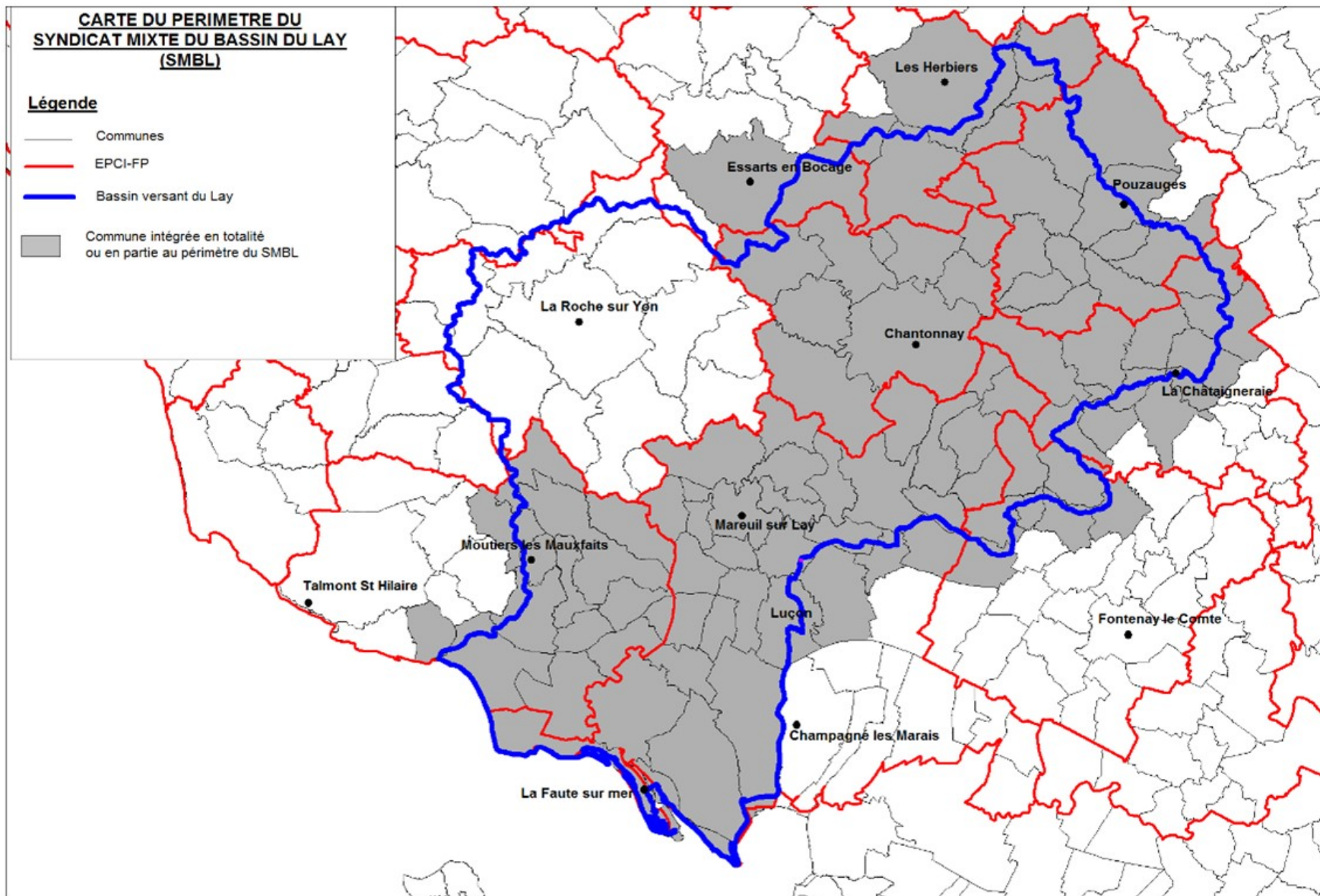
- **5°b)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre la mer.
- **3°** - L'approvisionnement en eau.

Dans le cadre de l'item 3°, compétence partagée du L 211-7 relative à la distribution d'eau, le Syndicat Mixte a pour mission de porter les études et travaux relatifs à la construction de retenues de substitution destinées à la régulation des aquifères par réduction des prélèvements estivaux par l'irrigation.

1.1.3. Périmètre d'intervention

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres, pour les parties de leur territoire comprises dans le périmètre hydrographique cohérent du bassin versant du Lay, exception faite des lacs ou plans d'eau dont l'objet premier est l'alimentation en eau potable, les activités de loisirs ou nautiques.

La carte ci-après permet de distinguer les limites du périmètre d'intervention du SMBL.



Périmètre du SMBL au 5/11/2020 après adhésion de la CC du Pays de la Chataigneraie

1.2. Organisation - fonctionnement

1.2.1. Composition du Comité Syndical et du Bureau (au 1^{er} janvier 2021)

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical, assemblée délibérante du Syndicat, composée de délégués titulaires et suppléants élus par l'organe délibérant de chaque membre du Syndicat.

Le nombre des sièges des membres au Comité Syndical est déterminé en fonction de sa superficie dans le bassin versant hydrographique du Lay et en fonction de son linéaire de côtes dans le périmètre du Syndicat, comme suit :

EPCI-FP MEMBRES DU SMBL	NOMBRE DE DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PAYS DE CHANTONNAY	4	4
PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	3	3
PAYS DE FONTENAY – VENDEE	2	2
PAYS DES HERBIERS	3	3
PAYS DE POUZAUGES	3	3
PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	2	2
SUD VENDEE LITTORAL	12	12
VENDEE GRAND LITTORAL	6	6
TOTAL	35	35

Le Syndicat est également administré par un bureau composé de 15 membres dont le président et les vice-présidents. Le Comité Syndical a délégué une partie de ses attributions au bureau.

1.2.2. Fonctionnement général

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay est un Syndicat Mixte dit « fermé » ; c'est-à-dire composé de communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou exclusivement d'EPCI, par opposition aux syndicats mixtes « ouverts » associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public. A ce titre, il est directement régi par les articles L.5711-1 et suivants du CGCT.

Les Syndicats Mixtes ne sont pas des EPCI (EPCI : Syndicats de Communes, Communautés de Communes, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et métropoles), même s'ils constituent une forme de coopération locale.

Toutefois, par renvoi des articles propres aux Syndicats mixtes fermés, ils fonctionnent selon un panachage de dispositions communes aux EPCI en général et aux Syndicats de communes en particulier, sous réserve de quelques dispositions particulières propres aux syndicats mixtes.

Concernant leurs dispositions financières, les syndicats mixtes doivent majoritairement se référer, par renvoi, à celles des Communes.

1.2.3. Ressources – moyens financiers

Les ressources financières sont celles prévues à l'article L.5212-19 du CGCT et reposent principalement sur :

- Les contributions des membres associés, calculées selon les clés de répartition statutaires,
- Les subventions, principalement celles de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département et de la Région.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL: STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Structure du compte administratif 2021

Les comptes 2021 ont été arrêtés comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL SECTION	-1 456 454,99	1 904 937,93	-3 570 583,84	1 545 982,79
Résultat de l'année		448 482,94	-2 024 601,05	
002 Excédent de fonctionnement reporté		987 625,81		
001 Excédent d'investissement reporté				1 441 837,88
Restes à réaliser			-235 428,35	2 445 669,51
RESULTAT CUMULÉ	1 436 108,75		1 627 477,99	

Les Restes à réaliser

Les restes à réaliser constatés fin 2021 sont les suivants :

En dépenses :

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2021 A LA FONCTION (AVEC APCP)	REALISATIONS 2021 A L'ARTICLE	DISPONIBLE AU 31/12/2021	RESTES A REALISER PROPOSES 2022
CH. 20 Immobilisations incorporelles	Art. - 2031 Frais d'études	02 - Administration générale	GEMA	AMO siège social (8 640)	31 500,00	7 540,99	23 959,01	8 640,00
			PIF					
			PIM					
		831 - Aménagement des eaux SMMPBL	GEMA	Etude complémentaire continuité écologique Moricq, Morteveille, Moulin des caves (3 145,50)	506 967,90	157 881,90	349 086,00	126 695,35
			PIF					
			PIM					
833 - Préservation Milieux Naturels Syneval	GEMA	Etude bilan évaluation CTMA petit lay,lay médian, Smagne (1 638)	20 046,00	12 408,00	7 638,00	1 638,00		
CH. 21 Immobilisations corporelles	Art. - 2111 Terrains nus	Fon. - 831 Aménagement des eaux	GEMA	Terrains Morteveille (771)	51 000,00	8 662,04	42 337,96	16 888,00
			PIM	Acquisition terrain SCI les Rouillères (16 117)				
	Art. - 21752 Installations de voiries	831 - Aménagement des eaux SMMPBL	PIM	Etudes de maîtrise d'œuvre digues La Tranche et étude réglementaires (EI, DPM, DUP, ...) (81 567)	1 147 357,72	1 052 852,74	94 504,98	81 567,00
					TOTAL			235 428,35

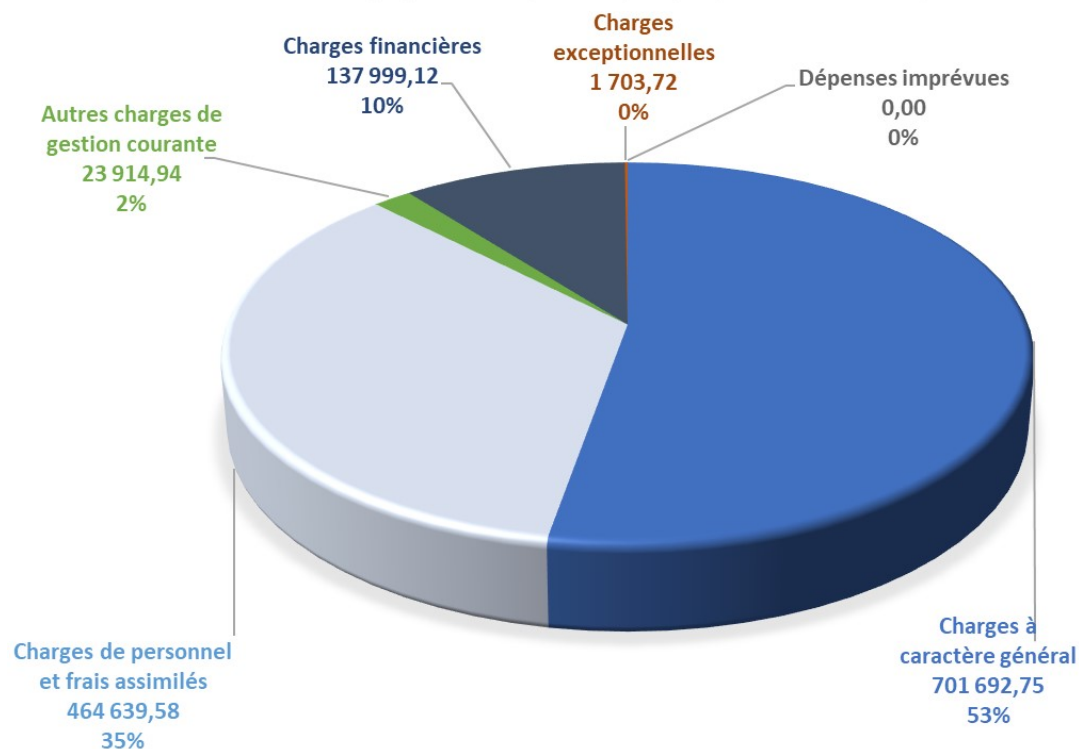
En recettes :

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2021 A LA FONCTION (AVEC APCP)	REALISATIONS 2021 A L'ARTICLE	DISPONIBLE AU 31/12/2021	RESTES A REALISER PROPOSES 2022
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	Art. - 10222 FCTVA	Fon. - 831 Aménagement des eaux	PIM	FCTVA 2021	510 000,00	-	510 000,00	510 000,00
		Fon. - 833 Préservation du milieu naturel	GEMA	FCTVA 2021	1 700,00	-	1 700,00	1 700,00
CH. 13 Subventions d'investissement	Art. - 1311 État et établissements nationaux	831 - Aménagement des eaux SMMPBL	PIM	Définition du système d'endiguement(36 750), Action 7-5 MOE digue(40 000), Muret Merlon (879722,50), Action L7-1 et L7-2 Baie de l'Aiguillon(84 000)	1 058 100,00	17 627,50	1 040 472,50	1 040 472,50
	Art. - 1312 Régions	831 - Aménagement des eaux SMMPBL	PIM	Définition du système d'endiguement (12 600), Action 7-5 MOE digue (15 000), Muret Merlon (MOE 408 043,75 Trnx 15 000), Action L7-1 et L7-2 Baie de l'Aiguillon (36 000)	536 380,00	49 736,25	486 643,75	486 643,75
	Art. - 1313 Départements	831 - Aménagement des eaux SMMPBL	PIM	Définition du système d'endiguement (11 025), Action 7-5 MOE digue (15 000), Muret Merlon (MOE 309 978 Trnx 21 750), Action L7-1 et L7-2 Baie de l'Aiguillon (31 500)	449 725,00	57 471,74	392 253,26	389 253,26
	Art. - 1323 Départements	833 - Préservation Milieux Naturels Synerval	GEMA	étude bilan Smagne et petit Lay	5 615,00	-	5 615,00	2 200,00
	Art. - 1326 Autres établissements publics locaux	833 - Préservation Milieux Naturels Synerval	GEMA	Subvention Etude bilan évaluation CTMA petit lay,lay médian, Smagne	48 475,80	19 008,00	29 467,80	15 400,00
					TOTAL			2 445 669,51

Section de FONCTIONNEMENT

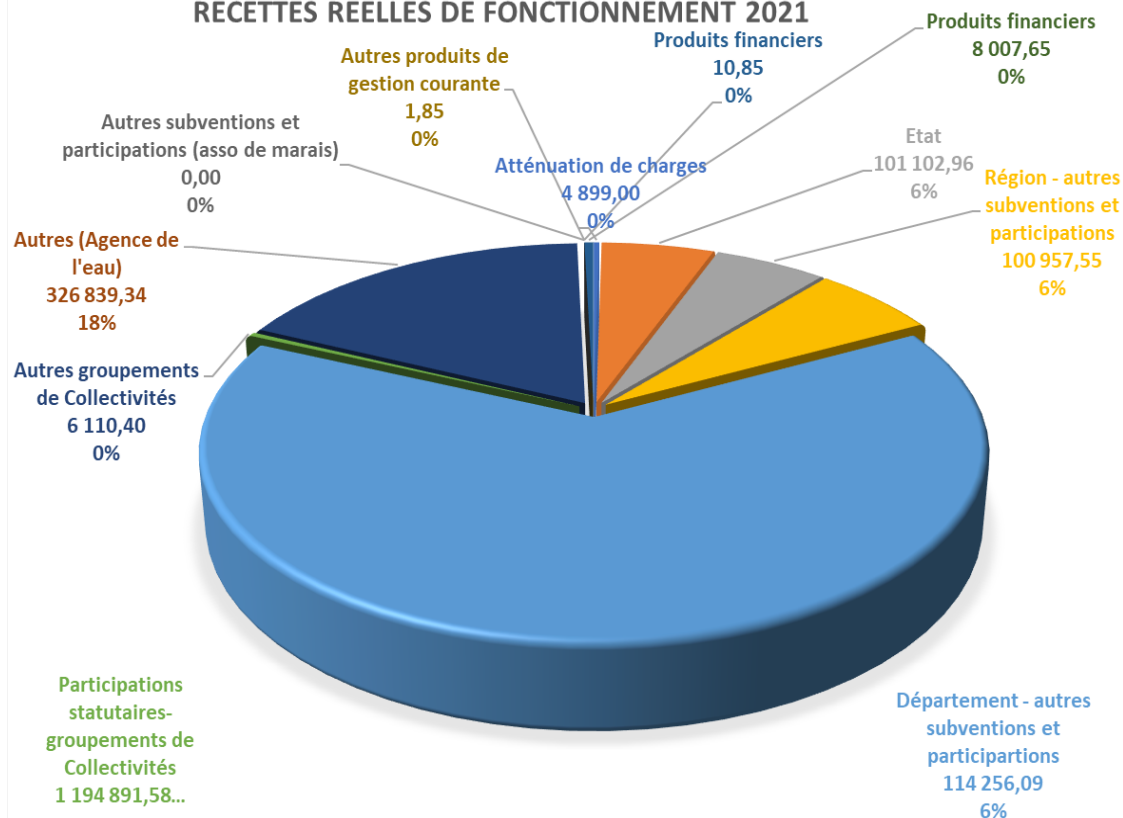
Chapitre Article/fonction	Désignation	SAGE	GEMA PI fluviale	PI submersion marine	Réalisations BP 2021
011	Charges à caractère général	12 993,80	531 394,49	157 304,46	701 692,75
	dont contrat de prestation de service avec des entrepr	0,00	396 925,52	41 735,05	438 660,57
	dont Entretien de voies et réseaux	0,00	71 305,84	57 455,90	128 761,74
	dont Etudes et recherches	2 523,67	21 132,27	14 464,53	38 120,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	101 950,75	251 118,04	111 570,79	464 639,58
65	Autres charges de gestion courante	70,57	15 896,69	7 947,68	23 914,94
66	Charges financières	0,00	11 459,85	126 539,27	137 999,12
67	Charges exceptionnelles	1 703,72	0,00	0,00	1 703,72
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.	116 718,84	809 869,07	403 362,20	1 329 950,11
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 991,74	74 330,75	11 182,39	126 504,88
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	40 991,74	74 330,75	11 182,39	126 504,88
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.	157 710,58	884 199,82	414 544,59	1 456 454,99
013	Atténuation de charges	1 633,00	1 633,00	1 633,00	4 899,00
74	Dotations, subventions et participations	154 896,52	975 209,08	714 052,32	1 844 157,92
74 71	Etat	0,00	47 050,64	54 052,32	101 102,96
74 72	Région - autres subventions et participations	21 000,00	79 957,55	0,00	100 957,55
74 738	Département - autres subventions et participations	0,00	114 256,09	0,00	114 256,09
74 751	Participations statutaires- groupements de Collectivités	9 889,58	525 002,00	660 000,00	1 194 891,58
74 758	Autres groupements de Collectivités	6 110,40	0,00	0,00	6 110,40
74 78	Autres (Agence de l'eau)	117 896,54	208 942,80	0,00	326 839,34
748	Autres subventions et participations (asso de ma	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,45	0,93	0,47	1,85
76	Produits financiers	0,00	0,21	10,64	10,85
76	Produits financiers	0,00	8 007,65	0,00	8 007,65
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.	156 529,97	984 850,87	715 696,43	1 857 077,27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 304,47	15 941,03	8 615,16	47 860,66
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	23 304,47	15 941,03	8 615,16	47 860,66
	TOTAL DES RECETTES DE FONCT.	179 834,44	1 000 791,90	724 311,59	1 904 937,93
SOLDE D'EXECUTION - EXERCICE 2021		22 123,86	116 592,08	309 767,00	448 482,94
RESULTAT REPORTE		18 624,12	138 742,68	830 259,01	987 625,81
SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE		40 747,98	255 334,76	1 140 026,01	1 436 108,75

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021



Sur un montant des dépenses réelles de fonctionnement 1 329 950,11 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021

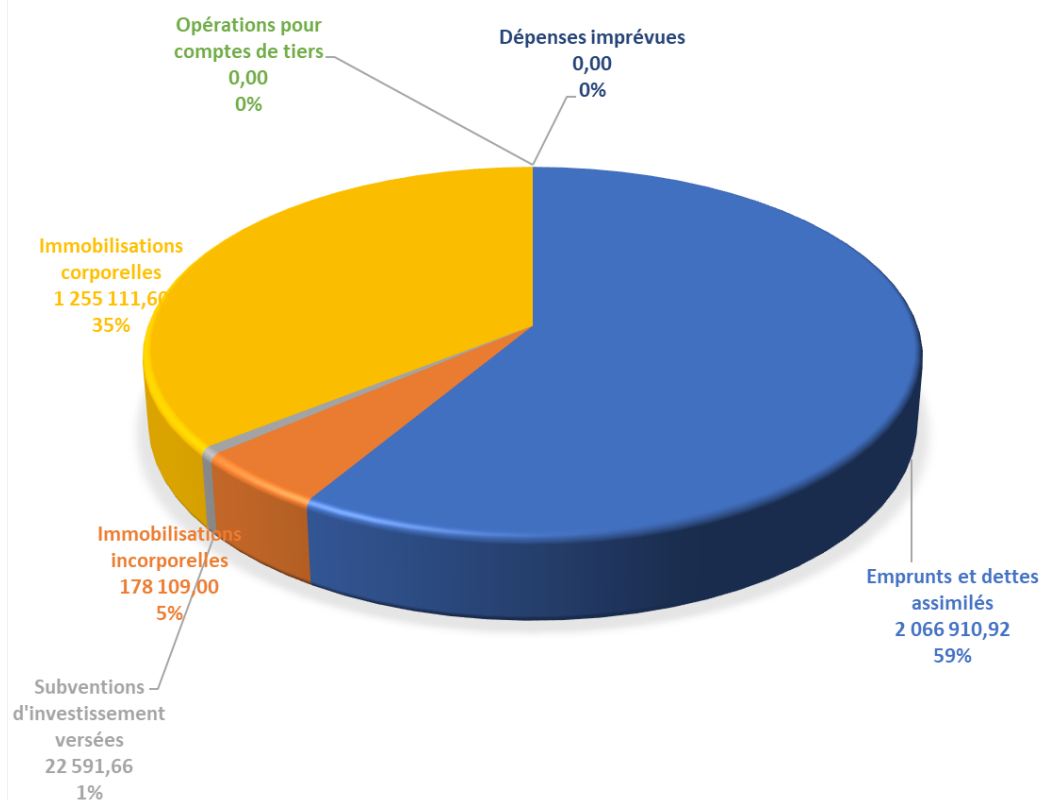


Sur un montant des recettes réelles de fonctionnement 1 857 077,77 €

Section d'INVESTISSEMENT

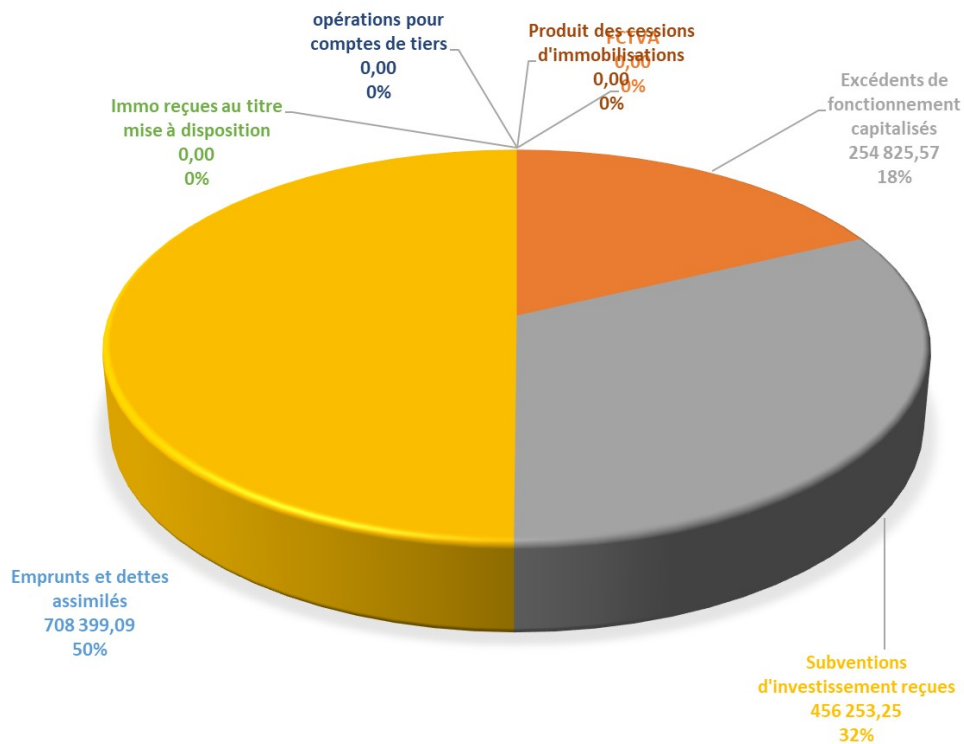
Chapitre Article/fonction	Désignation	SAGE	GEMA PI fluviale	PI submersion marine	Réalizations BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	50 304,37	2 016 606,55	2 066 910,92
20	Immobilisations incorporelles	0,00	97 979,44	80 129,56	178 109,00
204	Subventions d'investissement versées	0,00	4 625,46	17 966,20	22 591,66
21	Immobilisations corporelles	0,00	204 292,24	1 050 819,36	1 255 111,60
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	357 201,51	3 165 521,67	3 522 723,18
040	<i>opérations d'ordre de transfert entre section</i>	23 645,48	20 282,50	3 932,68	47 860,66
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
045	<i>Comptabilité distincte rattachée</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	23 645,48	20 282,50	3 932,68	47 860,66
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 645,48	377 484,01	3 169 454,35	3 570 583,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	254 825,57	0,00	254 825,57
10 222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00
10 68	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	254 825,57	0,00	254 825,57
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	98 965,94	357 287,31	456 253,25
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	708 399,09	708 399,09
21	Immo reçues au titre mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	353 791,51	1 065 686,40	1 419 477,91
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	40 991,74	75 070,76	10 442,38	126 504,88
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
045	<i>Comptabilité distincte rattachée</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	40 991,74	75 070,76	10 442,38	126 504,88
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	40 991,74	428 862,27	1 076 128,78	1 545 982,79
	SOLDE D'EXECUTION - EXERCICE 2021 HORS RAR	17 346,26	51 378,26	-2 093 325,57	-2 024 601,05
	RESULTAT REPORTE	30 919,11	-277 461,97	1 688 380,74	1 441 837,88
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	48 265,37	-226 083,71	-404 944,83	-582 763,17

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2021



Sur un montant des dépenses réelles d'investissement 3 522 723,18 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2021



Sur un montant des recettes réelles d'investissement 1 419 477,91 €

2.2. Charges et ressources de la section de fonctionnement

Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2021 :

Charges à caractère général : 53% (59% en 2020)
Charges de personnels et frais assimilés : 35% (30% en 2020)
Autres charges de gestion courante : 2% (1% en 2020)
Charges financières : 10% (10% en 2020)
Charges exceptionnelles : 0% (0% en 2020)
Dépenses imprévues : 0% (0% en 2020)

Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2021 :

Participations des Collectivités membres : 64% (74,64% en 2020)

Subventions : 36% (25.06% en 2020)
 dont Etat : 6% (1,55% en 2020)
 dont Département : 6% (6% en 2020)
 dont Région : 6% (2% en 2020)
 dont Agence de l'Eau : 18% (14,78% en 2020)
 dont autres groupement de collectivités : 0% (0,2% en 2020)
 dont associations de marais : 0% (0,1% en 2020)

Atténuations de charges : 0% (0,2% en 2020)
Autres produits de gestion courante : 0% (0,1% en 2020)
Produits financiers : 0%

2.3. Charges et ressources de la section d'Investissement

Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2021 :

Emprunts et dettes assimilés : 59% (20,56% en 2020)
Immobilisations incorporelles : 5% (5,48% en 2020)
Subventions d'investissement versées : 1% (0% en 2020)
Immobilisations corporelles : 35% (72,67% en 2020)
Immobilisations en cours : 0%
Opérations pour comptes de tiers : 0% (1,27% en 2020)
Dépenses imprévues : 0% (0% en 2020)

Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles d'investissement réalisées en 2021 :

Dotations, fonds divers et réserves : 18% (12% en 2020)
 ➤ FCTVA : 0% (8,81% en 2020) FCTVA non versé
 ➤ Excédents de fonctionnement capitalisés : 18% (3,27% en 2020)
Subventions d'investissement reçues : 32 % (39,27% en 2020)
Emprunts et dettes assimilés : 50% (46,77% en 2020)
Produit des cessions d'immobilisations : 0% (0,9% en 2020)
Opérations pour comptes de tiers : 0% (0,9% en 2020)
Produit des cessions d'immobilisations : 0% (0% en 2020)

2.4. Structure de la dette au 31/12/2021

Au 31/12/2021, les prêts en cours sont les suivants :

Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2021	IRD au 31/12/2021	Capital remboursé sur la période
Budget SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY										
□	E 2	Emprunt 4198324	27/12/2013	CAISSE D EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOI PIM - TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES DI	EURO	180 000,00	15/10/2023	40 500,00	1 692,92	18 000,00
□	E 3	Emprunt 10000701	13/07/2017	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Travaux barrage du Braud	EURO	767 880,00	30/07/2037	627 896,39	99 004,75	33 948,16
□	E 4	Emprunt 00054022	10/01/2018	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Transfert prêt GEMAPI LA FAUTE	EURO	500 000,00	10/07/2024	96 700,35	399,61	35 017,37
□	E 5	Emprunt 8353212	01/01/2013	CAISSE D EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOI PIM - Transfert prêt GEMAPI CC Sud Vendée L	EURO	915 000,00	15/04/2033	619 977,06	172 512,16	40 638,55
□	E 6	Emprunt mon27944	01/01/2018	LA BANQUE POSTALE PIM - Transfert de prêt GEMAPI	EURO	510 000,00	01/05/2028	274 587,38	44 708,80	33 535,33
□	E 7	Emprunt 1316322	08/08/2018	Caisse des Dépôts et Consignations PIM - Transfert prêt GEMAPI CC Sud Vendée L	EURO	412 500,00	01/04/2034	312 500,00	38 784,89	25 000,00
□	E 8	Emprunt 1316323	08/08/2018	Caisse des Dépôts et Consignations PIM - Transfert prêt GEMAPI CCSud Vendée L	EURO	466 824,44	01/10/2045	400 135,21	95 331,05	16 672,32
□	E 12	Refinancement 10001065	12/04/2019	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Travaux submersion marine	EURO	1 488 796,14	15/08/2038	1 278 837,71	189 140,19	76 348,52
□	E 14	Emprunt 39353 00	01/10/2010	C M O GEMA - SYNERVAL 2010 CMO 350 000 EUROS	EURO	350 000,00	01/10/2025	110 814,52	8 436,81	25 497,14
□	E 15	Emprunt 1213438	01/02/2012	C D C GEMA - SYNERVAL 2011 CDC 80 000 EUROS	EURO	80 000,00	02/02/2027	38 435,52	6 289,80	5 473,91
□	E 17	Emprunt 8486303	05/11/2013	Caisse d'épargne paye de Loire GEMA - SYNERVAL 2013 CE 290000 EUROS	EURO	290 000,00	11/11/2028	135 333,44	18 985,61	19 333,32
□	E 18	Renégocié 10000201	01/01/2021	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Transfert de la digue de Grues-Grenouill	EURO	80 000,00	10/01/2022	46 952,28	552,86	5 104,83
☒	E 21	Emprunt renégocié par (E 10001785	01/03/2021	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Travaux Muret Merlon - Aiguillon-sur-Me	EURO	799 527,58	26/06/2021	0,00	0,00	799 527,58
□	E 22	Refinancement 10001785	26/06/2021	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Travaux Muret Merlon - Aiguillon-sur-Me	EURO	887 605,30	25/12/2040	867 658,53	118 390,10	19 946,77
Total pour budget SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY								4 850 328,39	794 229,55	1 154 043,80
Total général								4 850 328,39	794 229,55	1 154 043,80

En 2021 le SMBL n'a pas réalisé de nouvel emprunt.

Comptabilisation de l'emprunt optimum

Le SMBL a souscrit en juin 2018 un emprunt optimum. Il s'agit d'un crédit moyen terme (ligne de trésorerie avec possibilité de consolidation en emprunt long terme).

Le contrat portait sur un montant maximum de 6 000 000€ à taux variable EURIBOR 3 mois +0.87 %.

Fin 2020, les montants débloqués se montaient à 4 839 996 €.

En mai 2021 un avenant a été signé afin de prolonger la durée des remboursements. Le montant accordé s'élevait à 4 000 000 €

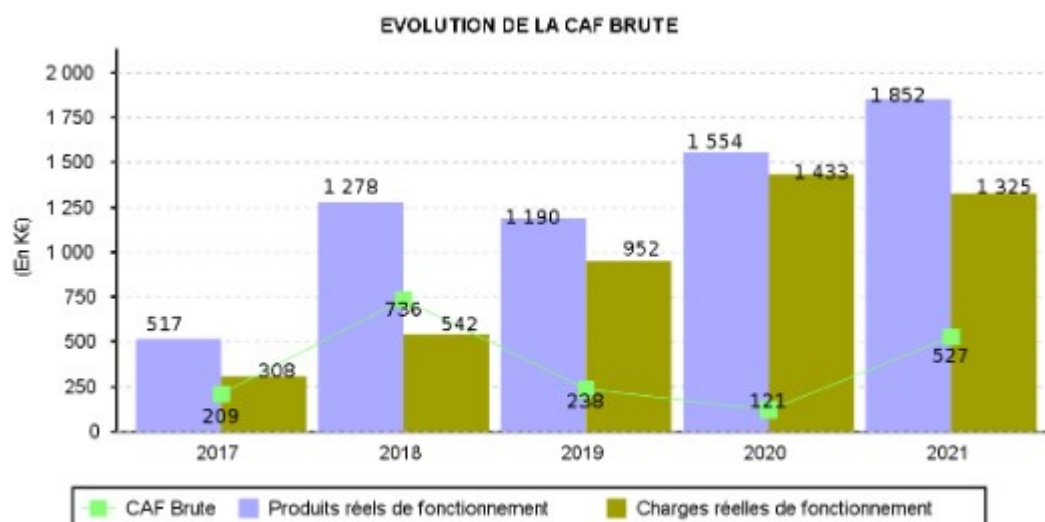
En 2021 les intérêts versés pour cette convention s'élèvent à 37 237,05 €

Capital restant dû de la dette au 31/12/2021 : 4 850 328,34

2.5. Principaux indicateurs financiers

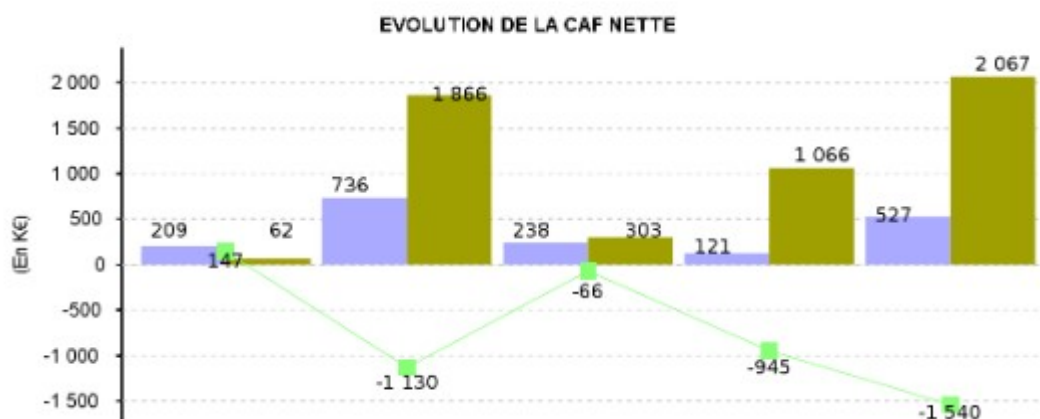
- **Epargne brute**

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...) Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes et capital.



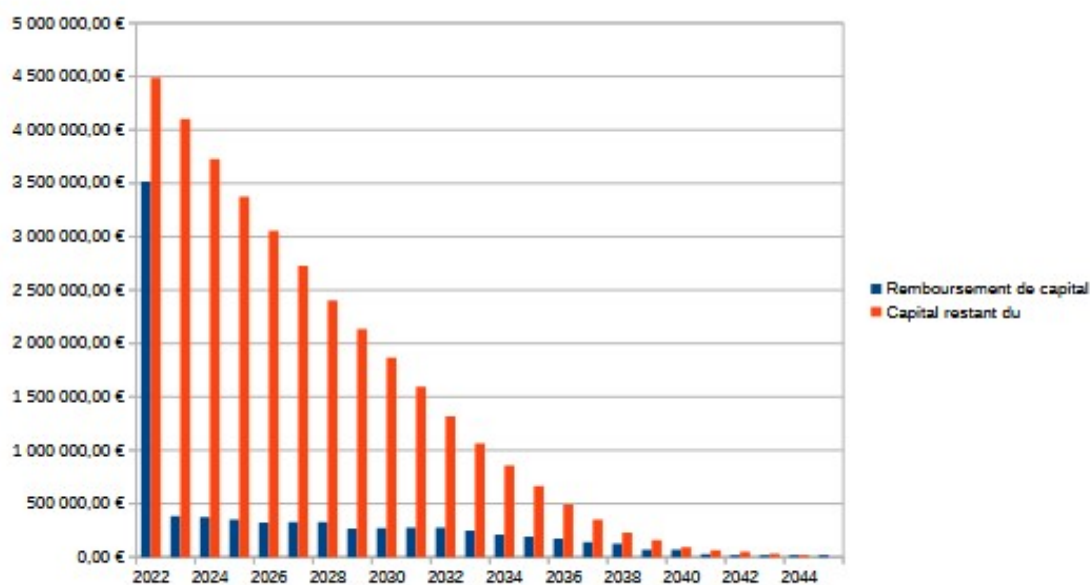
- **Epargne nette**

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.



- Dette

Exercice	CRD au 31/12/2021 8 004 104,38 €			
	Remboursement de capital	Intérêts	échéances	Capital restant du
2022	3 517 309,86 €	119 555,41 €	1 073 257,08 €	4 486 794,52 €
2023	384 199,06 €	99 748,10 €	480 654,71 €	4 102 595,46 €
2024	376 792,40 €	90 348,21 €	463 503,66 €	3 725 803,06 €
2025	348 930,77 €	81 193,77 €	428 929,85 €	3 376 872,28 €
2026	321 399,74 €	72 025,79 €	394 673,10 €	3 055 472,54 €
2027	326 940,09 €	63 622,90 €	394 252,82 €	2 728 532,46 €
2028	325 401,86 €	55 016,19 €	380 785,30 €	2 403 130,60 €
2029	266 378,42 €	49 002,79 €	291 500,77 €	2 136 752,18 €
2030	269 571,62 €	42 523,67 €	290 670,83 €	1 867 180,57 €
2031	273 448,62 €	35 942,02 €	290 422,15 €	1 592 731,95 €
2032	277 457,61 €	29 228,38 €	290 173,46 €	1 316 274,33 €
2033	249 544,32 €	22 377,48 €	257 865,24 €	1 066 730,02 €
2034	208 626,48 €	16 788,06 €	220 063,94 €	858 103,53 €
2035	191 203,40 €	13 038,36 €	212 361,03 €	666 900,13 €
2036	174 448,99 €	10 116,11 €	194 012,83 €	492 451,14 €
2037	141 912,24 €	7 423,40 €	160 111,83 €	350 538,90 €
2038	123 495,20 €	5 176,44 €	128 671,64 €	227 043,70 €
2039	66 912,52 €	3 252,41 €	70 164,93 €	160 131,18 €
2040	67 600,81 €	2 315,44 €	69 916,25 €	92 530,37 €
2041	25 841,59 €	1 369,03 €	27 210,62 €	66 688,78 €
2042	16 672,32 €	994,73 €	17 667,05 €	50 016,46 €
2043	16 672,32 €	746,05 €	17 418,37 €	33 344,14 €
2044	16 672,32 €	497,36 €	17 169,68 €	16 671,82 €
2045	16 672,32 €	248,68 €	16 921,00 €	0,00 €



III. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2021

- L'effectif de la collectivité fin 2021 est de 11 agents.

	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Contractuels sur emploi non permanents (publics/privés)
En nombre	9	2	
En ETP	8.6	2	

- Répartition par filière et par statut :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	3	0	3	2.6
Technique	6	2	8	7
Culturelle	0	0		
Sportive	0	0		
Médico-sociale	0	0		
Animation	0	0		
Police	0	0		
Total	9	2	11	10.6

- Répartition par catégorie hiérarchique :

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	3	3
Catégorie B	4	4
Catégorie C	4	3.6

Les mouvements de personnel : création d'un poste d'adjoint technique, départ d'un technicien (contractuel sur emplois permanent) remplacé et départ d'un adjoint administratif remplacé.

Le nombre d'heures travaillées par agent est de 35h par semaine soit 151,6 h par mois. Le choix est laissé aux agents de travailler 38h30 par semaine et d'avoir des jours RTT.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours, auxquels s'ajoutent, le cas échéant, des jours au titre du fractionnement des congés.

- Le personnel titulaire au 31/12/2021

Fonction	Grade	Temps de travail
Animateur de la CLE du SAGE	Ingénieur Principal	Temps complet
Maître de digues	Technicien principal 1^e cl	Temps complet
Animateur CTMA	Technicien	Temps complet
Technicien Rivières	Ingénieur	Temps complet

Technicien Rivières	Adjoint Technique Territorial	Temps complet
Technicien polyvalent	Adjoint Technique Territorial	Temps complet
Secrétaire - Comptable	Rédacteur principal de 1^e cl	Temps complet
Secrétaire - Comptable	Adjoint Administratif Principal de 1^e cl	Temps complet
Secrétaire - Comptable	Adjoint Administratif Principal de 1^e cl	Temps non complet 60 %

- Le personnel non titulaire au 31/12/2021

Fonction	Grade	Temps de travail
Technicienne PAPI	Ingénieur	Temps complet
Technicienne CLE	Technicien	Temps complet

IV. BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES

4.1. Secteur amont de Mareuil = CTMA Lay amont

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activités techniques détaillé disponible au siège du SMBL.

4.1.1. Rappel du programme d'actions prévus pour 2021

Pour 2021, avaient été inscrits au BP les crédits pour le programme d'actions suivant :







- Réalisation des dernières actions du CTMA Petit Lay, Lay médian Smagne et affluents 2015-2019,
- Travaux de restauration de cours d'eau sur le Grand Lay et ses affluents en amont de Rochereau du CRBV du Lay 2017-2019 (avenant au programme),
- Travaux de confortement du vannage de la chaussée de Mareuil,
- Travaux de gestion de la ripisylve et des embâcles sur le Lay amont
- Les travaux réguliers de gestion et d'entretien d'ouvrages.


4.1.2. Localisation générale des actions réalisées en 2021


La carte ci-dessous permet de localiser les différentes actions menées en 2021 en matière de gestion des milieux aquatiques sur l'amont du bassin versant du Lay.

Légende




Travaux du CTMA et du CRBV

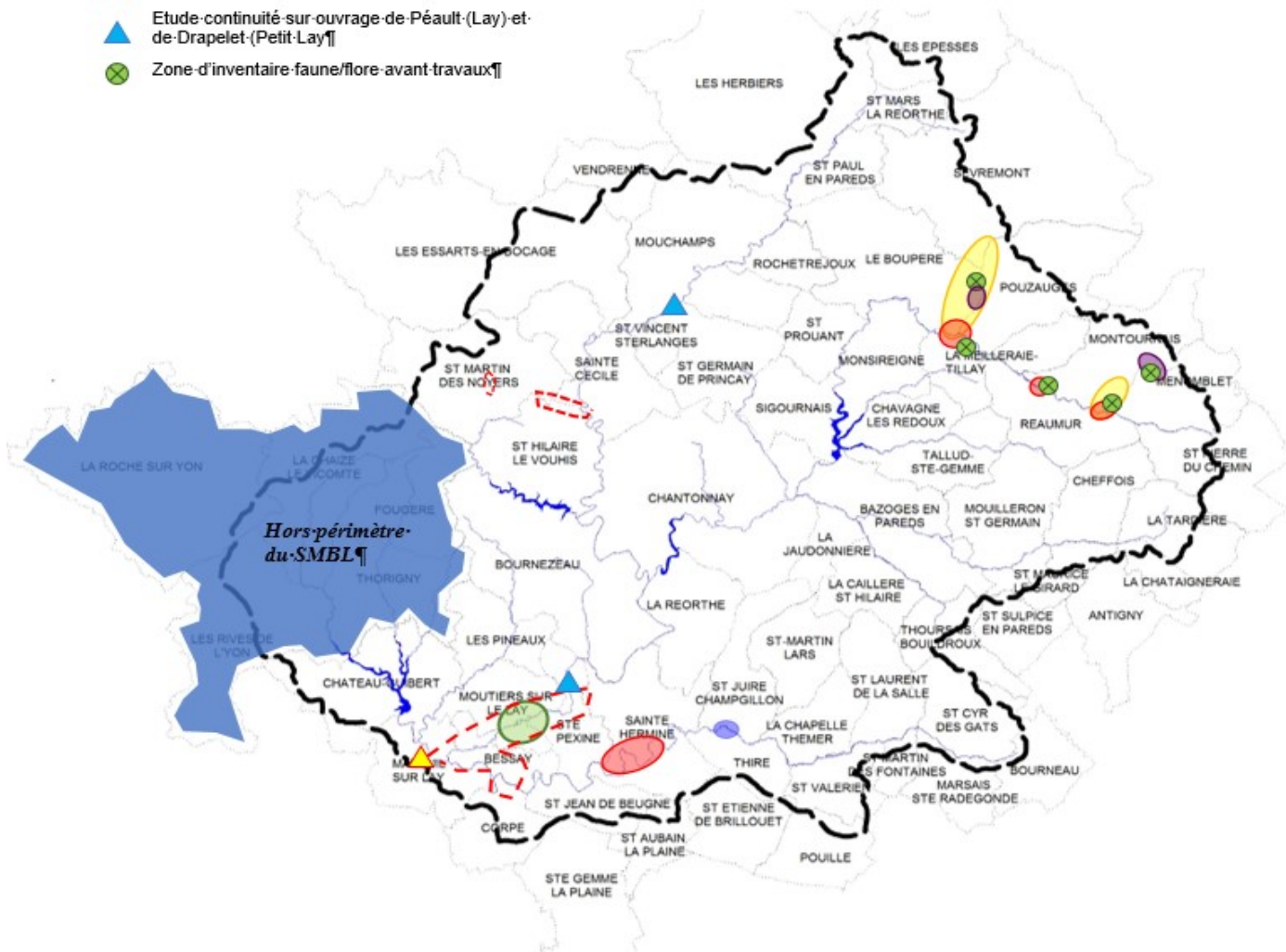
-  Travaux de mise en défens (abreuvoirs, clôtures, franchissement)
-  Travaux d'effacement d'ouvrage (barrage, d'étiage ou seuil)
-  Travaux de restauration morphologique du lit mineur
-  Secteur de lutte contre la jussie
-  Etude de continuité sur ouvrage de Péault (Lay) et de Drapelet (Petit Lay)
-  Zone d'inventaire faune/flore avant travaux

 Limites du BV amont Lay

 Commune du périmètre du SMBL

Autres travaux

-  Confortement du vannage communal de la chaussée de Mareuil
-  Travaux d'entretien du lit de la Smagne à Thiré
-  Travaux de gestion de la ripisylve et des embâcles sur le Lay amont



4.1.3. Détails financiers des actions réalisées en 2021

Détail des dépenses

En 2021, près de 326 000 € ont été dépensés pour la Gestion des Milieux Aquatiques sur l'amont du bassin versant, soit 76 % du montant prévu au Budget Primitif pour le programme :

- 148 416,28 € (46 %) pour les travaux de confortement du vannage de Mareuil sur Lay.
- 111 391,35 € (34 %) pour les actions du CRBV sur le Grand Lay et ses affluents en amont de Rochereau (106 765 € pour travaux et inventaire, et subvention au CPIE Sèvre et Bocage),
- 27 203,22 € (8 %) pour les actions du CTMA Petit Lay, Lay médian Smagne et affluents,
- 33 175,50 € (10%) pour le traitement de la ripisylve et des embâcles sur le Lay amont,
- 2 % pour les autres travaux d'entretien d'ouvrage et de cours d'eau

GEMA - SECTEUR AMONT			Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2021
Compte budgétaire / article	Programme	Opération		
611	CRBV	Restauration du Grand Lay amont et affluents- avenant au CRBV	97 165,89 €	97 165,89 €
611	833	CTMA- Restauration morphologique du lit – Smagne à Ste Hermine	6 071,27 €	6 071,27 €
611	833	CTMA- Effacement d'ouvrages – Smagne à Sainte hermine	3 736,03 €	3 736,03 €
611	833	CTMA - Abreuvoirs- clôtures - franchissement	0,00 €	0,00 €
611	CTMA	Lutte contre la Jussie	4 987,92 €	4 987,92 €
611	HORS CT	Gestion de la ripisylve et des embâcles sur le Lay	33 175,50 €	33 175,50 €
611	HORS CT	Entretien divers ouvrages (gestion des batardeaux, entretien de la passe de Mareuil, entretien Smagne au pont de Thiré	5 381,00 €	5 381,00 €
TOTAL compte 611			150 517,61 €	150 517,61 €
617	CRBV	IPR pour suivi travaux CRBV	3 600,00 €	3 600,00 €
617	CRBV	Inventaire pour travaux CRBV	6 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL compte 617			9 600,00 €	9 600,00 €
IL FONCTIONNEMENT			160 117,61 €	160 117,61 €
2031 - RAR	CTMA	Etude bilan – nouveau programme	10 638,00 €	10 638,00 €
2031 - RAR	CTMA	Etude ouvrage Drapelet-Péault dont étude géotechnique	1 770,00 €	1 770,00 €
2031	HORS CT	Etude géotechnique Mouchamps	0,00 €	0,00 €
TOTAL compte 2031			12 408,00 €	12 408,00 €
2158	CTMA	CTMA -Aménagement d'une passe à anguilles	0,00 €	0,00 €
2158	HORS CT	Restauration du vannage de Mareuil	148 416,28 €	148 416,28 €
TOTAL compte 2158			148 416,28 €	148 416,28 €
2041582	HORS CT	Subvention Travaux du CPIE sèvre et Bocage	4 625,46 €	4 625,46 €
TOTAL compte 22041582			4 625,46 €	4 625,46 €
TOTAL INVESTISSEMENT			165 449,74 €	165 449,74 €
TOTAL PROGRAMME AMONT			325 567,35 €	325 567,35 €

Détail de l'exécution du BP 2021 pour les dépenses de GEMA Amont

Analyse de l'exécution budgétaire des dépenses

On peut noter que les travaux réalisés correspondent globalement aux montants qui étaient prévus au BP avec 76 % de réalisation.

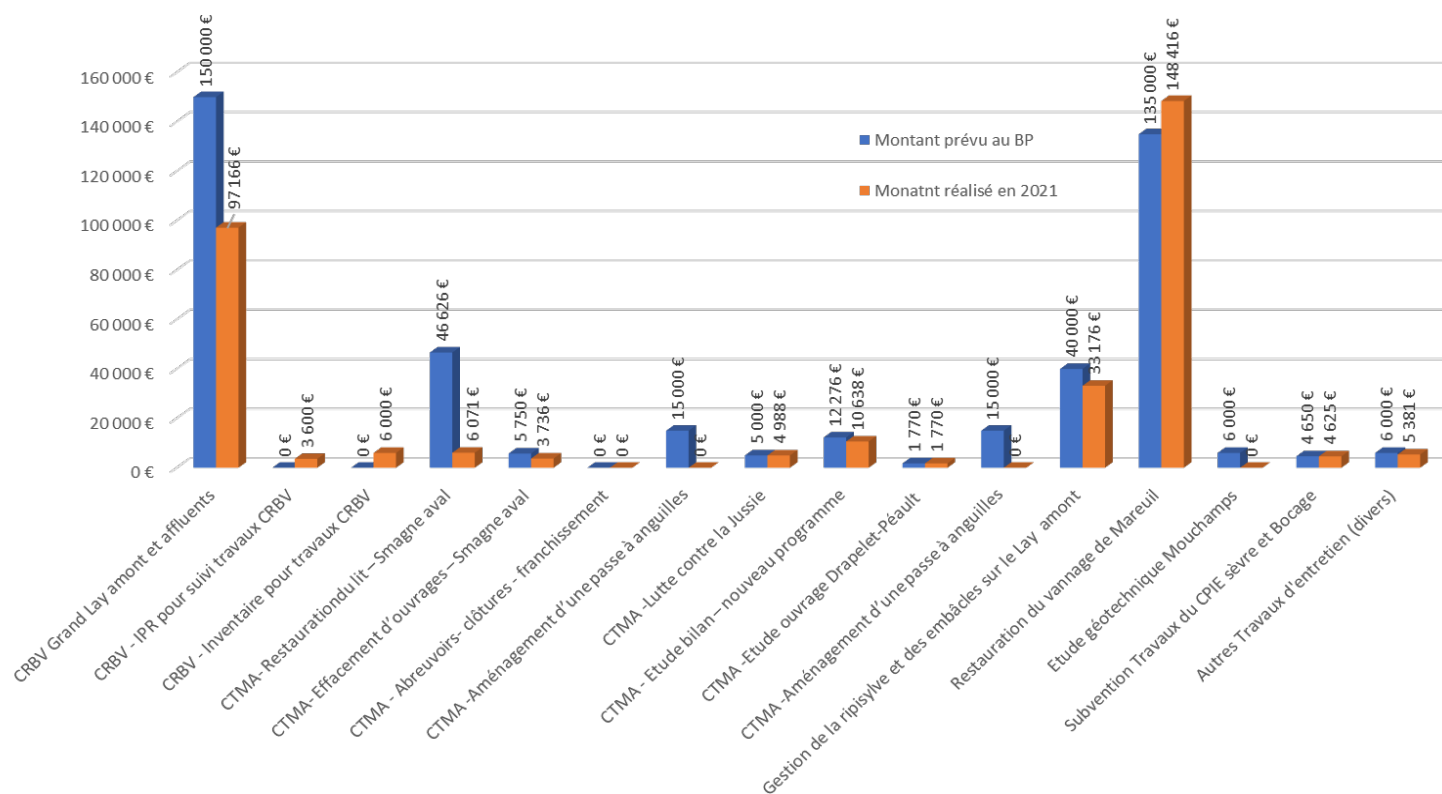
Deux actions n'ont pas été réalisées :

- L'aménagement d'une passe à anguilles à Dissais. Ce projet, encore en cours de réflexion et techniquement compliqué sera abordé dans le cadre du prochain CT.
- L'étude géotechnique sur la chaussée du moulin de la ville de Mouchamps : la consultation des entreprises menées en 2021 est restée sans offre ; elle sera renouvelée en 2022.

D'autres actions du CTMA seront achevées au cours du premier semestre de 2022 :

- Les travaux de restauration du lit sur la Smagne aval,

- L'étude bilan/élaboration d'un nouveau programme d'actions : un montant de 1 638 € sera prévu en restes à réaliser pour achever cette étude en 2022, ainsi que les subventions attendues pour l'ensemble de l'étude (soit 17 600 €),



Graphique de l'exécution du programme 2021 pour les dépenses et recettes de GEMA Amont

Financement des actions

Le Syndicat bénéficie d'aides financières pour la réalisation de certains de ses projets :

- Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Vendée sont accordées aux actions du programme,
- Dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) : les travaux de restauration du ruisseau du Grand Lay et de ses affluents en amont de la retenue de Rochereau et inventaires avant travaux sont financés à 80% du montant HT par la Région des Pays de la Loire.

Le tableau en page suivante présente les subventions perçues en 2021 pour les différents programmes, déclinés par dossiers présentés aux financeurs.

GEMA - SECTEUR AMONT				SUBVENTIONS			
Compte budgétaire / article	Programme	Opération	Dépenses réalisées en 2021	Aides AELB	Aides CD85	Aides CR PDL	Total des aides
611	CRBV	Restauration du Grand Lay amont et affluents- avenant au CRBV	97 165,89 €	0,00 €	0,00 €	64 777,26 €	64 777,26 €
611	833	CTMA- Restauration morphologique du lit – Smagne à Ste Hermine	6 071,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
611	833	CTMA- Effacement d'ouvrages – Smagne à Sainte hermine	3 736,03 €	5 641,20 €	915,41 €	0,00 €	6 556,61 €
611	833	CTMA - Abreuvoirs- clôtures - franchissement	0,00 €	47 875,42 €	380,15 €	0,00 €	48 255,57 €
611	CTMA	Lutte contre la Jussie	4 987,92 €	0,00 €	1 246,98 €	0,00 €	1 246,98 €
611	HORS CT	Gestion de la ripisylve et des embâcles sur le Lay	33 175,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
611	HORS CT	Entretien divers ouvrages (gestion des batardeaux, entretien de la passe de Mareuil, entretien Smagne au pont de Thiré	5 381,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DTAL compte 611			150 517,61 €	53 516,62 €	2 542,54 €	64 777,26 €	120 836,42 €
617	CRBV	IPR pour suivi travaux CRBV	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	2 880,00 €	2 880,00 €
617	CRBV	Inventaire pour travaux CRBV	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
DTAL compte 617			9 600,00 €	0,00 €	0,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €
L FONCTIONNEMENT			160 117,61 €	53 516,62 €	2 542,54 €	72 457,26 €	128 516,42 €
2031 - RAR	CTMA	Etude bilan – nouveau programme	10 638,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - RAR	CTMA	Etude ouvrage Drapelet-Péault dont étude géotechnique	1 770,00 €	19 008,00 €	0,00 €	0,00 €	19 008,00 €
2031	HORS CT	Etude géotechnique Mouchamps	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DTAL compte 2031			12 408,00 €	19 008,00 €	0,00 €	0,00 €	19 008,00 €
2158	CTMA	CTMA -Aménagement d'une passe à anguilles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158	HORS CT	Restauration du vannage de Mareuil	148 416,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DTAL compte 2158			148 416,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2041582	HORS CT	Subvention Travaux du CPIE sèvre et Bocage	4 625,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL compte 22041582			4 625,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			165 449,74 €	19 008,00 €	0,00 €	0,00 €	19 008,00 €
TOTAL PROGRAMME AMONT			325 567,35 €	72 524,62 €	2 542,54 €	72 457,26 €	147 524,42 €

Détail de l'exécution du BP 2021 pour les recettes de la GEMA amont, par sous-dossiers

Analyse de l'exécution budgétaire des recettes

Sur 277 018,33 € de subventions attendues en 2021 et inscrites au BP, seuls 147 524,42 € ont été perçus. Ceci représente 45 % des dépenses réalisées, ce qui est inférieur à ce qui était prévu (65%) si on ne considère pas les reste à réaliser.

En considérant les restes à réaliser, **le reste à charge pour le syndicat** pour ces opérations est de près de 156 000 € en 2021, ce qui **correspond au reste à charge prévu au BP** (environ 151 000 €).

A noter : des recettes ont été perçues pour des actions réalisées les années précédentes, tels que les abreuvoirs, clôtures et franchissements réalisés dans le cadre du CTMA.

4.2. Secteur aval de Mareuil = CTMA Lay du Lay aval

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activités techniques détaillé disponible au siège du SMBL.

4.2.1. Rappels préalables

Le CTMA 2 a été signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrages le 05 septembre 2018, à La Bretonnière La Claye.

Le contrat du Lay porte sur 90 kms de cours d'eau et 25 600 ha de marais et associe 13 maîtres d'ouvrages (Syndicat Mixte Bassin du Lay, les Associations Syndicales Autorisées de marais, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ainsi que l'EPMP).

Les principales actions inscrites sont les suivantes :

- entretien et restauration de la végétation rivulaire
- curage des canaux en marais
- lutte contre les espèces envahissantes
- réfection d'ouvrages hydrauliques en marais
- restauration de la continuité écologique
- pose de clôtures et réalisation d'abreuvoirs
- adoucissement et protection de berges

L'arrêté préfectoral n°18-DDTM 85-579 du 23 juillet 2018 déclare les travaux inscrits dans la CTMA 2 du Lay aval d'intérêt général.

L'arrêté préfectoral n°18-DDTM 85-580 du 23 juillet 2018 autorise les travaux au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL) mène l'animation et la coordination du Contrat Territorial Milieu Aquatique (CTMA) du Lay aval. Outre le SMBL, 12 maîtres d'ouvrages se sont joints à cette démarche :

- Association Syndicale Autorisé, ASA, des grands marais de la Claye,
- ASA Vallée du Lay,
- ASA foncière de Triaize,
- ASA des marais de Luçon,
- ASA des prises de Triaize,
- ASA des grands marais de Triaize,
- ASA des prises de St Michel en l'Herm,
- ASA des marais de St Michel en l'Herm,
- ASA des marais desséchés de Moricq,
- Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- La Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- L'Etablissement Public Marais Poitevin.

Le SMBL apporte un soutien méthodologique et technique aux opérations d'entretien et de restauration du marais en mettant à disposition un technicien rivières et marais.

Dans le cadre du CTMA, le SMBL peut intervenir :

- En apportant un soutien technique et administratif auprès des ASA de marais pour les opérations relevant de leurs compétences
- Sous sa propre maîtrise d'ouvrage statutaire
- Comme animateur du CTMA, sans intervention particulière pour des opérateurs portant leur propre programme d'actions (PIMP, Conservatoire du littoral).

4.2.2. Bilan des actions 2021 CTMA2

Travaux	Quantité définie	Qté MO et marché	Qté réelle OE
Sous-total communication et information :	1	0	0
Sous-total indicateurs :	4	14	14
Sous-total plantes envahissantes :	3	1	1
Sous-total curage :	3300	3300	3300
Sous-total baccage des estuaires :	1	1	1
Sous-total sauvegarde piscicole :	0	0	0
Sous-total élagage sur ripisylve :	0	0	0
Sous-total restauration sur ripisylve :	7120	7120	7120
Sous-total protection de berge :	0	0	0
Sous-total adoucissement de berge :	0	0	0
Sous-total pose de clôtures :	7090	5805	5805

Sous-total abreuvoirs :	55	6	6
Sous-total retrait arbres :	36	36	36
Sous-total gestion encombrés :	62	62	62
Sous-total restauration morphologique :	780	630	0
Sous total aménagement petit ouvrage :	1	2	2
Sous-total ouvrage de franchissement :	12	5	5
Sous-total TR fonctionnement :	1	1	1
Sous-total TR Poste (salaires et charges) :	1	1	1
Sous-total étude bilan :	1	1	1

4.2.3. Bilan financier année 2021

Travaux	Coût HT déterminé	Coût HT marché	Coût HT réel OE
Sous-total communication et information :	5000	0	0
Sous-total indicateurs :	18 600	13 425	13 425
Sous-total plantes envahissantes :	35 000	40 059	35 919.16
Sous-total curage :	43 120	31 319	31 319
Sous-total baccage des estuaires :	25 000	8450	8450
Sous-total sauvegarde piscicole :	0	0	0
Sous-total élagage sur ripisylve :	0	0	0
Sous-total restauration sur ripisylve :	34 045	35 336	35 336
Sous-total protection de berge :	0	0	0
Sous-total adoucissement de berge :	0	0	0
Sous-total pose de clôtures :	42 540	22 672	22 672
Sous-total abreuvoirs :	33 000	5 940	5 940
Sous-total retrait arbres :	2 550	2 080	2 080
Sous-total gestion encombrés :	5 020	6 580	6 580
Sous-total restauration morphologique :	26 700	26 517	26 517
Sous total aménagement petit ouvrage* :	2 000	1 365	1365
Sous-total ouvrage de franchissement :	25 800	12 775	12 775
Sous-total continuité écologique (Mortevieille) : Travaux + Maîtrise d'œuvre	160 000	298 691	Travaux 2022
Sous-total TR fonctionnement :	14 000	43 760	43 760
Sous-total TR Poste (salaires et charges) :	42 000		
Sous-total étude bilan :	58 000	50 700	50 700
TOTAL GENERAL:	572 375	599 669	296 838

*Comprend uniquement le fossé Châlon

Le marché clôtures, abreuvoirs et ouvrages de franchissement se prolonge en 2022

4.2.4. Bilan des aides année 2021

Travaux	Coût HT marché	AELB	Département	Région	AELB	Département	Région
		Taux TTC	Taux HT	Taux HT	Montant	Montant	Montant
Communication et information :		50%	0%	0%	0	0	0
Indicateurs :	13 425	50%	10%	00%	6712.50	1342.50	0
Plantes envahissantes :	40 059	30%	50%	0%	14421.30	20029.58	0
Curage :	31 319	30%	50%	0%	4792	6 656	0
Sous-total baccage des estuaires :	8 450	0%	0%	0%	0	0	0
Sauvegarde piscicole :	0	30%	50%	0%	0	0	0
Elagage sur ripisylve :	0	30%	50%	0%	0	0	0
Restauration ripisylve (ancien taux) :	25 566	60%	20%	0%	18 408	5 113	0
Restauration sur ripisylve :	9 770	30%	30%	0	3 517	2 931	
Protection de berge :	0	0%	50%	0%	0	0	0
Adoucissement de berge :	0	50%	30%	0%	0	0	0
Pose de clôtures :	22 672	50%	30%	0%	13 603	6802	0
Abreuvoirs :	5 940	50%	30%	0%	3 564	1 782	0
Retrait arbres, gestion encombrés (ancien taux) :	2 940	60%	20%	0%	2 117	588	0
Retrait arbres, gestion encombrés :	5 720	30%	30%	0%	2 059	1 716	0
Restauration morphologique :	26 517	50%	30%	0%	15 910	7 955	0
Sous total aménagement petit ouvrage :	1 365	50%	30%	0%	819	410	0
Sous-total ouvrage de franchissement :	12 775	50 %	0%	0%	7 665	0	0
Sous-total continuité écologique (Mortevieille) :							
Travaux + Maîtrise d'œuvre*	298 691	50%	30%	0%	179 215	89 607	0
Sous-total TR fonctionnement :							
Sous-total TR Poste (salaires et charges) :							
Sous-total études* :	50 700	70%	10%	0%	33 950	4 850	0
TOTAL GENERAL :							0

* travaux prévus pour 2022

Des tableaux détaillés des actions réalisées et des subventions perçues par les 12 autres maitres d'ouvrages accompagnés par le SMBL, sont détaillés dans le rapport d'activités techniques.



Légende

bilan_lineaire_2021

- baccage
- curage
- - - débroussaillage
- pose de clôture
- ■ protection de berge tech. dure
- - - restauration du lit dans talweg naturel
- - - restauration légère de la ripisylve
- - - restauration lourde de la ripisylve
- - - restauration morphologique du lit R1 : diversification d
- - - restauration morphologique du lit R2 : recharge en gra
- - - restauration moyenne de la ripisylve

bilan_ponctuel_2021

- abattage arbre mort Ø > 30 et < 60 cm
- ◆ aménagement d abreuvoir
- arbre dessouché à traiter
- circulation piscicole petit ouvrage
- effacement petit ouvrage
- extraction encombre léger
- extraction encombre lourd
- extraction encombre moyen
- franchissement agricole mixte
- franchissement bovin
- gestion de seuil racinaire
- passe à civelles
- restauration d'ouvrage hydraulique
- retrait de clôture en travers
- retrait d'ouvrage de franchissement (pont, buse, passe)
- retrait manuel arbre en travers
- retrait mécanique arbre en travers
- traitement encombr

V. BILAN DES ACTIVITES inondation et submersion

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions du PAPI et hors PAPI. Il est disponible au siège du SMBL.

5.1. Liste des actions menées en 2021

Dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Lay Aval

- Création d'un observatoire du littoral
- Création d'un observatoire du risque et de la vulnérabilité
- Information du public sur les risques
- Pose et entretien des repères de crues
- Mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
- Actions pour la réduction de la vulnérabilité du bâti
- Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de ressuyage sur la commune de La Faute sur Mer
- Travaux de restauration des ouvrages de protection dans le secteur de la Belle Henriette
- Travaux de restauration du Merlon entre le Pont et la Pergola à l'Aiguillon sur Mer
- Restauration des digues et des ouvrages de la Baie de l'Aiguillon
- Gestion de l'érosion côtière
- Animation du PAPI et coordination des maîtres d'ouvrages
- Animation du PAPI et état d'avancement des actions
- Coordination et assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages

Actions hors PAPI

- Appel à Territoire Volontaire pour l'Accompagnement de stratégies locales de recomposition territoriales en contexte d'érosion côtière Réunion d'organisation en cas d'alerte VVS
- Réunion d'organisation en cas d'alertes Crues et Vigilance vagues-submersion
- Moricq – Etudes pour la restauration du barrage
- Digue EST de la Faute sur Mer -Secteur A
- Contrat de maintenance électrique- Wagons et Raque
- Stockage matériaux argileux

Gestion des ouvrages de protection classés

- Etude de définition du système d'endigement
- Obligations réglementaires à mener (décret 2007-1735)
- Mise en œuvre des obligations réglementaires (registres de surveillance, visites de surveillance, travaux d'entretien)
- Travaux sur les ouvrages effectués en régie (entretien de la végétation, mise en place de signalétique, sécurité/incendie, suivi/aménagement et entretien d'ouvrage, topographie...)

5.2. Bilan financier 2021

Section de FONCTIONNEMENT

	Section de FONCTIONNEMENT			
	<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>PI fluviale</i>	<i>PI submersion marine</i>
DEPENSES	011	Charges à caractère général	116 534,56	157 304,46
	012	Charges de personnel et frais assimilés	55 300,22	111 570,79
	65	Autres charges de gestion courante	7 947,63	7 947,68
	66	Charges financières	0,00	126 539,27
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
		TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.	179 782,41	403 362,20
RECETTES	013	Atténuation de charges	0,00	1 633,00
	74	Dotations, subventions et participations	255 050,64	714 052,32
	75	Autres produits de gestion courante	0,47	0,47
	76	Produits financiers	0,00	10,64
	77	Produits exceptionnels	84,05	0,00
		TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.	255 135,16	715 696,43

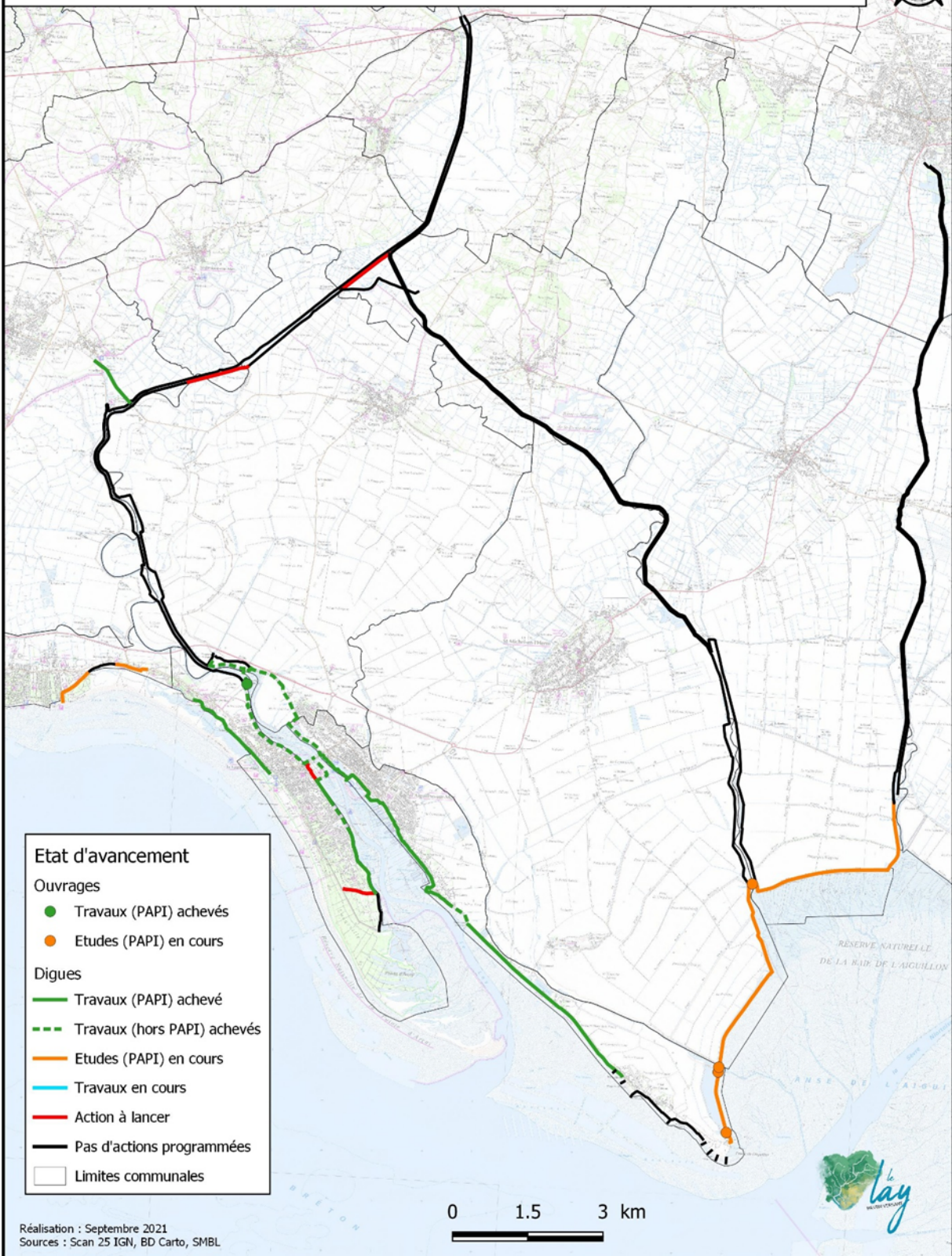
Section d'INVESTISSEMENT

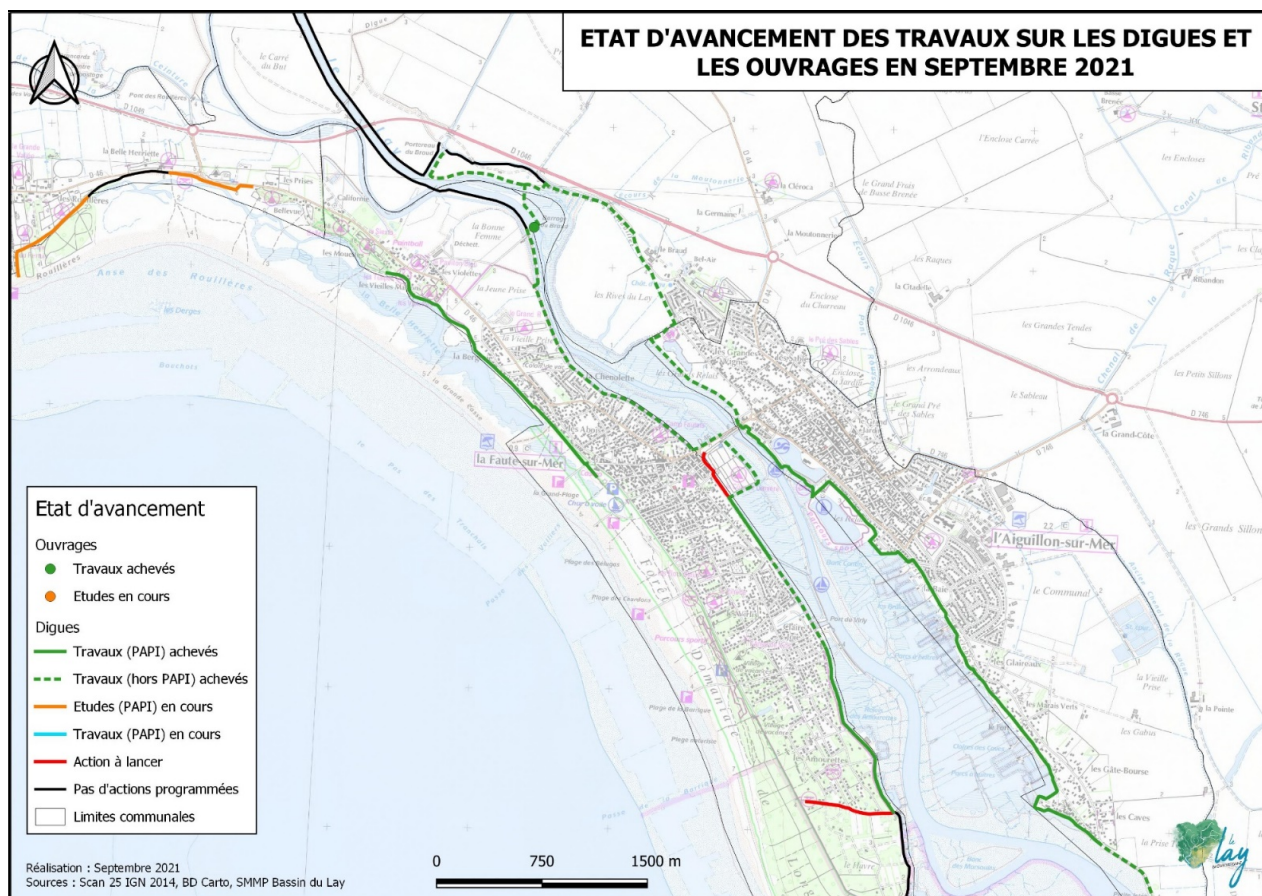
	Section d'INVESTISSEMENT			
	<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>PI fluviale</i>	<i>PI submersion marine</i>
DEPENSES	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	2 016 606,55
	20	Immobilisations incorporelles	78 585,66	80 129,56
	204	Subventions d'investissement versées	0,00	17 966,20
	21	Immobilisations corporelles	28 890,04	1 050 819,36
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	4581	Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00
	020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
		TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	107 475,70	3 165 521,67
RECETTES	10	Dotations, fonds divers et réserves	129 820,13	0,00
	13	Subventions d'investissement reçues	0,00	357 287,31
	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	708 399,09
	21	Immo reçues au titre mise à disposition	0,00	0,00
	4582	opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00
	024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	129 820,13	1 065 686,40	

5.3. Localisation des actions

Les cartes suivantes présentent l'état d'avancement des travaux et des études sur les digues et les ouvrages du territoire.

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PAPI SUR LES DIGUES ET LES OUVRAGES HYDRAULIQUES EN SEPTEMBRE 2021





VI. BILAN DES ACTIVITES de la CLE du SAGE du LAY

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions de la CLE du SAGE du LAY. Il est disponible au siège du SMBL.

6.1. Rappels du territoire du SAGE

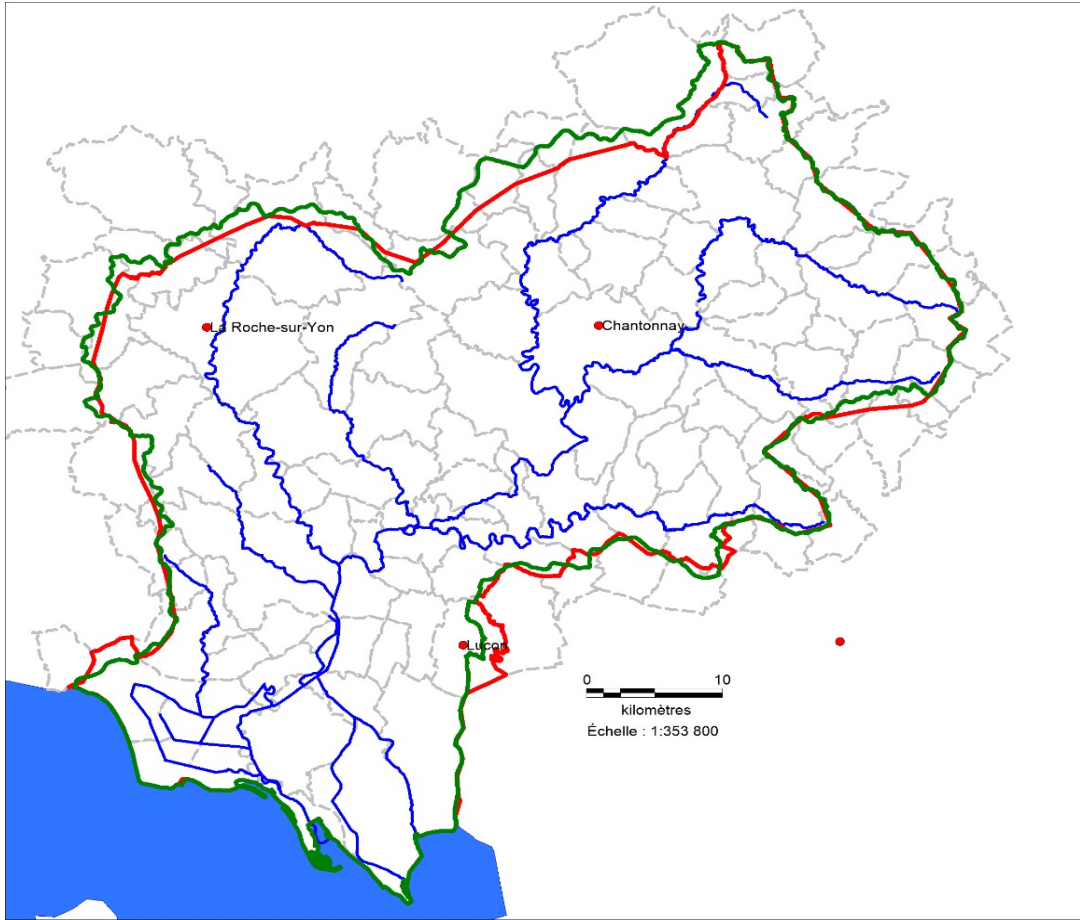
Le périmètre du SAGE est différent du périmètre du SMBL car il correspond exactement à celui du bassin versant hydrographique du LAY.

Le périmètre et la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lay ont été respectivement définis par arrêtés préfectoraux le 29 avril 1997 et le 09 décembre 1997. La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE a été confiée au Syndicat Mixte du Marais Poitevin, Bassin Versant du Lay en 1998.

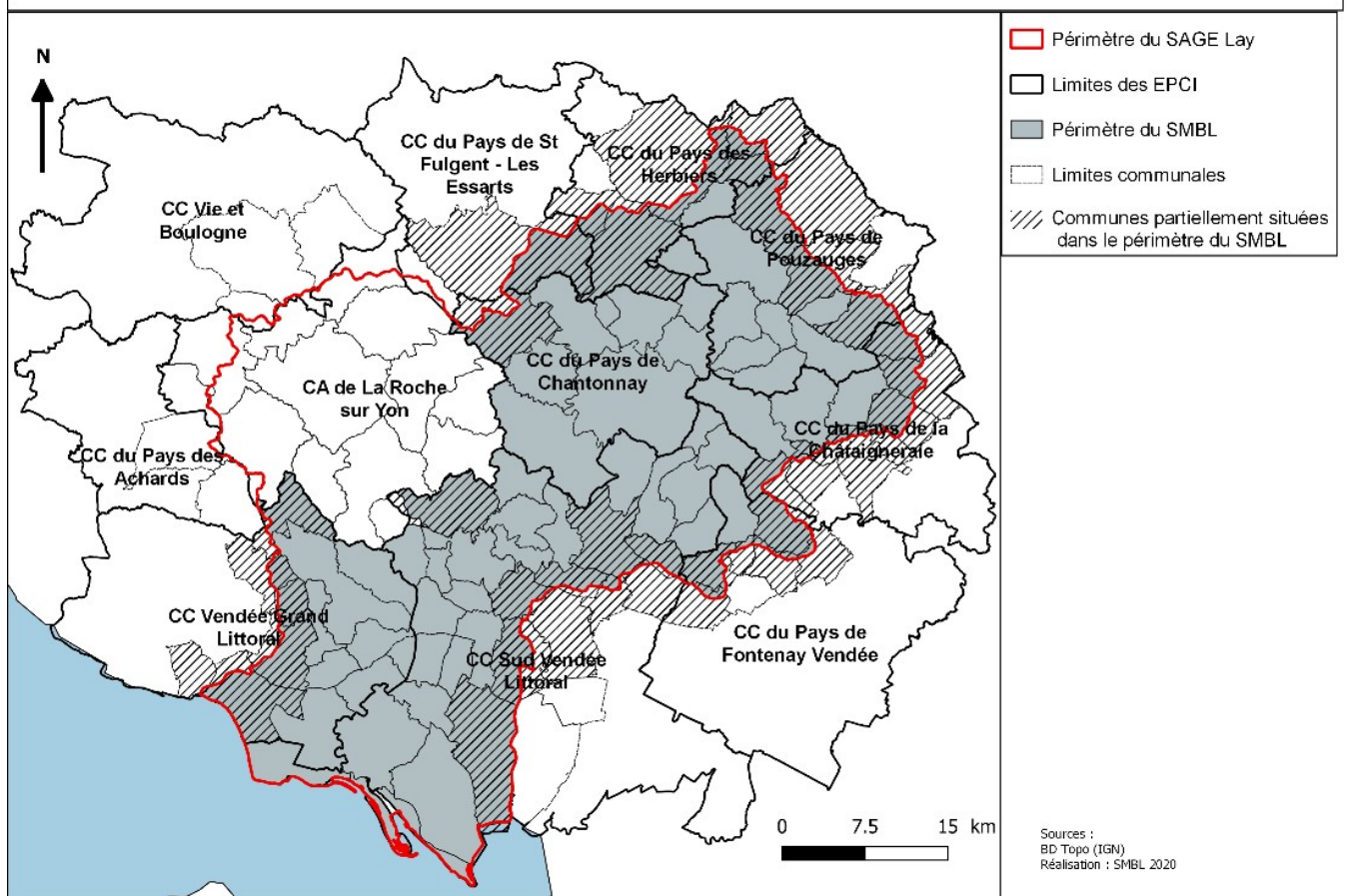
La surface du SAGE occupe 2 190 km². Le SAGE du Lay est intégralement compris dans le département de la Vendée. Selon l'arrêté préfectoral du 29 avril 1997, le SAGE couvre 105 communes, dont 74 complètement et 31 partiellement.

Le bassin versant hydrographique du Lay couvre 1977 km² selon les données de la BDCARTHAGE®. Le périmètre du SAGE comprend en plus du bassin hydrographique, les communes de Chasnais, Les Magnils Reigniers, Luçon et Triaize dont les marais sont alimentés par les eaux superficielles du Lay.

En 2016, ce périmètre de SAGE qui comportait des erreurs de tracé manifestes a été revu. Après une consultation et différentes corrections, le périmètre du SAGE du LAY fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral du 2 février 2017 (délimitation en vert).



Carte du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin du Lay



6.2. Enjeux identifiés dans le SAGE

L'élaboration du SAGE du Lay a mis en évidence les 9 enjeux suivants inscrits dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) :

1. La qualité des eaux de surface
2. La prévention des risques liés aux inondations
3. La production d'eau potable
4. Le partage des ressources en eau de surface en période d'étiage
5. La gestion soutenable des nappes
6. La qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique
7. Le bon état écologique et potentiel piscicole des cours d'eau
8. Les zones humides du bassin
9. La gestion hydraulique permettant les usages et un fonctionnement soutenable du marais.

Ces 9 enjeux font l'objet d'objectifs et de dispositions dans le PAGD et de règles dans le règlement du SAGE.

6.3. Constitution de la CLE du SAGE du LAY et reconstitution en décembre 2020 et en octobre 2021

En 2020, les élections municipales et communautaires prévues en mars ont été repoussées en juin en raison de la pandémie de la COVID 19. De ce fait l'arrêté de reconstitution de la CLE nommant les différentes instances n'a pu être établi que le 8 décembre 2020.

Ce décalage a donc bloqué toute possibilité de réunion de la CLE, en plus des périodes de confinement, du printemps 2020 au printemps 2021.

La CLE compte dorénavant 58 membres.

En 2021, suites aux élections régionales et départementales, la composition de la CLE a de nouveau été modifiée par arrêté préfectoral du 27 octobre 2021.

6.4. Réunions de la CLE du SAGE du LAY en 2021

En 2021, en raison de la reconstitution de la CLE et de la pandémie générant des confinements au printemps 2021, la CLE s'est réunie 4 fois.

CLE du 20 janvier 2021

- Election du Président de la CLE
- Election du Vice-Président de la CLE
- Reconstitution partielle du Bureau de CLE
- Désignation du représentant de la CLE au Conseil d'Administration de l'EPMP
- Définition du SAGE et rôle de la CLE
- Etudes nécessaires à l'actualisation du SAGE
- Avis de la CLE sur le dossier d'autorisation unique pluriannuelle de l'EPMP

CLE du 23 avril 2021 (en visio conférence)

- Inventaire des cours d'eau par la DDTM
- Identification et hiérarchisation des têtes de bassin versant
- Inventaire des plans d'eau sur la CC du Pays de Pouzauges
- Présentation du projet de SDAGE 2022-2027

CLE du 6 juillet 2021

- Avis de la CLE sur le projet de Contrat Territorial Eau du Lay amont et ses affluents
- Avis de la CLE sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2022-2027
- Avis de la CLE sur le projet de Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) 2022-2027

CLE du 8 décembre 2021

- Avis de la CLE sur le projet de révision des débits réservés pour les barrages de Moulin Papon, Graon, Marillet, Angle Guignard et Rochereau,
- Avis de la CLE sur la compatibilité avec le SAGE du LAY du Plan Départemental pour la protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole (PDPG),
- Présentation du prochain Contrat Territorial Eau 2022-2024 du Lay amont et ses affluents.

6.5. Sujets de la cellule d'animation du SAGE du LAY en 2021

Hormis les réunions de CLE et/ou de son Bureau (organisation, préparation, animation), l'équipe d'animation du SAGE organise ou participe à de nombreuses réunions sur le bassin versant dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et ceci sur de nombreuses thématiques.

Elles sont rappelées ci-dessous sous forme succincte

SUJETS ABORDES	TACHES	LIEN AVEC LE SAGE ET LE SDAGE
Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA)	Comité technique et comité de pilotage à l'élaboration du CTMA du LAY amont	Chapitres 8 et 9 du SDAGE
Stratégie et feuille de route du futur CT eau du LAY amont	Rédaction stratégie, organisation, gouvernance, dépôt du dossier en juillet puis en octobre 2021	Chapitres 8 et 9 du SDAGE
Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)	Avenant au programme 2017-2019 puis mises en œuvre Fin en 2021	Mise en œuvre du SAGE
Suivi des niveaux dans le Marais Poitevin	Suivi des mesures afin de définir des NOEd, des NOEf et des NCR Règlements d'eau, fuseaux de gestion avec EPMP et contrat de marais avec les ASA	Disposition 7C4 du SDAGE
Suivi des débits en période d'étiage et des DOE	Participation aux réunions de gestion du LAY ré alimenté en période d'étiage	Chapitre 7 du SDAGE (DOE)
Irrigation et réserves de substitution en bordure du marais Poitevin Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ)	Participation en tant qu'animateur au CTGQ Mise en œuvre du CTGQ	Dispositions 7C1 et 7C4 du SDAGE Chapitres 8 et 9 du SAGE
Gouvernance	Mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI : modification des statuts, mise à disposition des digues classées communales, simplification de la gouvernance et mutualisation au syndicat mixte compétent	Chapitre 6 du SAGE Chapitre 12 du SDAGE
Gestion des crues et des inondations PAPI	Participation en tant qu'animateur et maître d'ouvrage aux diagnostics de digues et aux projets de restauration nécessaires : le Braud Suivi des Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) et Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)	Chapitre 6 du SAGE Chapitre 12 du SDAGE

VII. BUDGET ANNEXE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

7.1. Fonctionnement du Budget Annexe

La création du Budget Annexe doit permettre d'avoir une meilleure transparence sur les dépenses et recettes du projet de création et gestion de l'eau brute pour l'irrigation avec les réserves de substitution.

Lors des premières années d'études pour la création des réserves de substitution, les différents frais et les aides financières perçues avaient été comptabilisés au Budget Principal 850.

En 2014, toutes ces écritures comptables ont été annulées du Budget Principal 850 pour être transférées au Budget Annexe 872.

Pour le Budget Annexe, la nomenclature comptable utilisée est la M49 car elle se rattache à une vente et une distribution d'eau.

7.2. Structure du compte administratif 2021

7.2.1. Section de FONCTIONNEMENT

❖ Les dépenses

	Budget	Réalisé
Ch. - 011 Charges à caractère général	33 300,00	2 353,02
Art. - 61523 Réseaux	10 000,00	
Art. - 6226 Honoraires	10 000,00	
Art. - 6288 Autres	9 000,00	
Art. - 63512 Taxes foncières	3 000,00	2 029,00
Art. - 6358 Autres droits	300,00	97,00
Art. - 6378 Autres taxes et redevances	1 000,00	227,02
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	13 000,00	-
Art. - 6218 Autres personnels extérieurs	13 000,00	
Ch. - 022 Dépenses imprévues	3 196,83	-
Art. - 022 Dépenses imprévues	3 196,83	
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	46 000,00	-
Art. - 023(ordre) Virement à la section d'investis	46 000,00	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 133,68	13 133,68
Art. - 6811(ordre) Dotations aux amortissement immobilisations incorporell	13 133,68	13 133,68
Ch. - 66 Charges financières	6 000,00	690,12
Art. - 66111 Intérêts réglés à l'échéance		690,12
Art. - 6618 Intérêts des autres dettes	6 000,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		16 176,82

❖ Les recettes

	Budget	Réalisé
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	65 187,25	-
Art. - 002 Excédent d'exploitation reporté	65 187,25	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 228,91	10 228,91
Art. - 777(ordre) Quote-part des subventions d'investissement	10 228,91	10 228,91
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, ventes de biens	39 214,35	39 972,85
Art. - 70111 Ventes d'eau aux abonnés	39 214,35	39 972,85
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		50 201,76

Au 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, on constate un résultat de fonctionnement de 34 024.94 €.

7.2.2. Section d'INVESTISSEMENT

❖ Les dépenses

	Budget	Réalisé
Ch. - 020 Dépenses imprévues	2 213,77	-
Art. - 020 Dépenses imprévues	2 213,77	
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 228,91	10 228,91
Art. - 13913(ordre) Départements	10 228,91	1 261,27
Art. - 13916(ordre) Autres établissements publics locaux		8 967,64
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	30 580,00	9 767,68
Art. - 1641 Emprunts en euro	30 580,00	9 767,68
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	19 250,00	-
Art. - 2031 Frais d'études	19 250,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		19 996,59

❖ **Les recettes**

	Budget	Réalisé
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'inve:	3 139,00	-
Art. - 001 Excédent d'investissement rep	3 139,00	
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	46 000,00	-
Art. - 021(ordre) Virement de la section d	46 000,00	
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre	13 133,68	13 133,68
Art. - 28031(ordre) Frais d'études	13 133,68	13 133,68
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 133,68

La section d'investissement clôture l'exercice 2021 avec un résultat de - **6 862.91 €**.

Ainsi, l'exercice de l'année 2021, avec l'excédent reporté de 2020 (3 139.00 €) et les Restes à Réaliser en dépenses (1 200.00 €), se clôture par un besoin de financement de **4 923.91 €**

VIII. RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

7.1. Les décisions des comités syndicaux

7.1.1. COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2021

1. Règlement intérieur du SMBL
2. Avenant n°1 au lot 2 de terrassement du marché de réfection du muret merlon à l'Aiguillon sur Mer pour travaux supplémentaires et impact de la 'COVID 19'
3. Avenant n°2 au lot 2 de terrassement du marché de réfection du muret merlon à l'Aiguillon sur Mer pour travaux supplémentaires liés au glissement de la digue sur le secteur 4 à l'aiguillon sur Mer
4. Acquisition foncière de la parcelle cadastrée AB 58 à la Tranche sur Mer, de l'indivision GAZEAU
5. Acquisition foncière de la parcelle cadastrée AB 82 à la Tranche sur Mer, de l'indivision BARBOTEAU

7.1.2. COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2021

1. Débat d'orientation budgétaire 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2021 – budget principal 850
2. Projet de siège pour le SMBL : analyse des scénarios proposés par Vendée expansion
3. Création d'un CDI : délibération de principe autorisant la transformation lors de son renouvellement d'un CDD en CDI
4. Convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière par la SAFER
5. Acquisition foncière de la parcelle AB 58 à La Tranche sur Mer, suite à la promesse de vente de l'indivision GAULT
6. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre CACG pour la réalisation des digues des portes à la mer sur le pourtour de la Baie de l'Aiguillon – Lot 2 Restauration des ouvrages de la Raque et des Wagons
7. Débat d'orientation budgétaire 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2021 – budget 872

7.1.3. COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2021

1. Budget 85000 (ex budget 850) - approbation du compte de gestion 2020 dresse par le receveur du SMBL
2. Budget 85000 (ex budget 850) - approbation du compte administratif 2020
3. Budget 85000 (ex budget 850) affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
4. Budget 85000 (ex budget 850) création de l'autorisation de programme n°14 « GEMA Morteveille » liée à l'opération budgétaire n°14
5. Budget 85000 (ex budget 850) création de l'autorisation de programme n°15 « PIF Moricq » pour la maîtrise d'œuvre pour la restauration de Moricq, liée à l'opération budgétaire n°15
6. Création de l'autorisation de programme n°16 « PIM-wagons » pour la restauration de l'ouvrage des wagons liée à l'opération budgétaire n°16
7. Création de l'autorisation de programme n°17 « CLE : HMUc et bactériologie » pour l'actualisation du SAGE du Lay liée à l'opération budgétaire n°17
8. Budget 85000 (ex budget 850) vote définitif du budget primitif 2021
9. Budget 85000 (ex budget 850) participations financières des Communautés de Communes membres pour 2021

10. Budget 85000 (ex budget 850) -amortissements : fixation des durées d'amortissement des nouveaux types de travaux, à compter de 2021
11. Budget 85000 (ex budget 850) -amortissements : fixation des durées d'amortissement des nouveaux types de travaux, à compter de 2021
12. Acquisition foncière de la parcelle cadastrée D 573 a la Bretonnière la Claye (Mortevieille) de l'indivision DEZAMY
13. Acquisition foncière de la parcelle cadastrée D 572 a la Bretonnière la Claye (Mortevieille) des consorts FRUCHET
14. Approbation du compte de gestion 2020 du budget 85001 (ex budget 872) dresse par le receveur du SMBL
15. Budget 85001 (ex budget 872) approbation du compte administratif 2020
16. Budget 85001 (ex budget 872) - affectation des résultats de l'exercice 2020 au BP 2021
17. Vote définitif du budget primitif n°85001 (ex budget 872) pour 2021
18. Redevance 2021 pour la vente d'eaux aux abonnés

7.1.4. COMITE SYNDICAL DU 27 MAI 2021

1. Décision modificative n°1 au budget principal (85000): prise en compte de la prolongation de la convention optimum 10001013104
2. Système d'endiguement : convention de superposition d'usages avec l'ASA des Grands marais de Triaize
3. Système d'endiguement : convention de superposition d'usages avec l'ASA des Marais de Luçon
4. Système d'endiguement : convention de superposition d'usages avec la Commune de Luçon
5. Acquisition des parcelles AB111, AB112 et AB114 du Département de la Vendée à la Tranche sur Mer
6. Mise à disposition de la parcelle AB 113 propriété de la Tranche sur Mer entre le SMBL et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
7. Avenant avec le maître d'œuvre SCE : lot 1 digues de la baie de l'Aiguillon et ouvrages du plan d'eau ostréicole : analyse de variantes pour le devenir de l'ouvrage de la Raque et du plan d'eau ostréicole
8. Demande de subventions complémentaires pour les travaux du muret merlon à l'Aiguillon sur Mer
9. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) selon l'article L1413-1 du CGCT

7.1.5. COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2021

1. Modification du tableau de composition du Comité Syndical
2. Création d'un poste d'agent administratif dans le cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux (catégorie B)
3. Programme de Vendée Expansion préalable à la création du siège social du SMBL à Mareuil sur Lay
4. Acquisition de la parcelle ZA 243 pour 1600 m2 et 14 400€ à Mareuil sur Lay Dissais
5. Système d'Endiguement : validation des niveaux de protection et des zones protégées des deux systèmes d'endiguement (Noailles et Lay Aval)
6. Système d'Endiguement : validation des consignes de gestion et de surveillance
7. Contrat Territorial Eau du LAY amont et ses affluents
8. Système d'endiguement : convention de superposition d'usages avec l'ASA des marais desséchés de Moricq

9. Système d'endiguement : convention de superposition d'usages avec l'ASA de la Vallée du LAY
10. Système d'endiguement : Convention de superposition d'usages avec le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes (ouvrage de la Pointe aux Herbes)

7.1.6. COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

1. Acquisition des parcelles cadastrées ZA 67 et ZA 68, biens sans maître à Morteveille (la Bretonniere - la - Claye - Vendée) à l'euro symbolique
2. Acquisition de 251 m² supplémentaires sur la parcelle communale sise à Mareuil-sur-Lay-Dissais (Vendée) cadastrée ZA 243 pour une superficie totale de 1 851 m²
3. Avenant 2021 au protocole d'accord avec l'ASA VDL sur la prestation de service pour l'exploitation des ouvrages de Morteveille, Moricq, le Braud, les Wagons et la Raque
4. DM2-BUDGET 85000 : Prise en compte d'une réduction de subvention perçue par le Syndicat Mixte sur l'exercice 2019
5. Adhésion au nouveau contrat groupe d'assurances des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Vendée
6. Système d'endiguement : convention de superposition d'affectation des ouvrages avec l'ASA des Grands marais de la Claye
7. Système d'endiguement : convention d'occupation temporaire du domaine privé départemental
8. Travaux d'aménagement portant sur la création et la restauration des digues situées sur les secteurs 1 « les Rouillères » et secteurs 3 et 4 « la Belle-Henriette » sur le territoire de la commune de la Tranche sur Mer (Vendée). Demande d'ouverture d'enquête publique unique comprenant : la demande d'autorisation environnementale unique, la demande d'enquête préalable à une déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire conjointe et la demande de concession du domaine public maritime
9. Acquisition foncière de la parcelle cadastrée AB 80 à la Tranche sur Mer (Vendée), suite à la promesse de vente de l'indivision Gault – rectificatif de la délibération du 19 mars 2021 pour que le Président puisse donner procuration pour la signature de l'acte authentique
10. Demande d'utilisation du Domaine Public Maritime pour les digues du secteur de la Belle Henriette (Commune de La Faute sur Mer et de La Tranche sur Mer - Vendée)
11. Système d'endiguement : convention de superposition du muret de protection sur le domaine portuaire départemental concédé à la commune de l'Aiguillon sur Mer (Vendée)
12. Avenant au marché CALYX : prise en compte des évolutions de réglementations en 2019 et en 2021

7.1.7. COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

1. Modification des astreintes en cas d'alertes crues et d'alertes submersion marine
2. Choix du maître d'œuvre pour la restauration du barrage de Moricq (commune d'angles)
3. Choix de l'entreprise pour la réalisation du bras de contournement du barrage de Morteveille (commune de la Bretonniere la Claye)
4. Convention pour le baccage 2021 du chenal vieux et de la raque avec le SMVSA

7.1.8. COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2021

- 1 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires au quart à la section d'investissement pour 2022
- 2 Acquisition foncière des parcelles cadastrées AC 191 et AC 193 à la Tranche sur Mer (Vendée), suite à la promesse de vente de la SCI des Rouillères du 9 septembre 2021
- 3 Choix d'un architecte pour la création du siège social du SMBL

- 4 DM3-budget 85000 virement de crédits du compte 022 au chapitre 65
- 5 DM4-budget 85000 virement de crédits du compte 020 au chapitre 204
- 6 Demande de subvention régionale 2022 pour l'animation du sage et du contrat territorial eau (CT Eau)
- 7 Approbation du Contrat Territorial Eau (CT Eau) du Lay amont et ses affluents (en complément de la délibération du 23 juin 2021)
- 8 Convention pour la télétransmission des actes réglementaires, budgétaires et de commande publique
- 9 Choix du maître d'œuvre pour la restauration de la digue Est, secteur à la Faute sur Mer
- 10 Demande de subvention pour la pose de ganivelles et fils lisses la Tranche / la Faute
- 11 Demande de subvention complémentaire pour les travaux muret Merlon à l'Aiguillon sur Mer
- 12 DM1-budget 85001 régularisation du budget prévisionnel 2021 (report 001)

7.2. Les décisions du Bureaux

7.2.1. BUREAU DU 28 JANVIER 2021

Pas de décision de Bureau

7.2.2. BUREAU DU 24 FEVRIER 2021

1. Choix d'un prestataire pour les travaux de vannage de Mareuil-sur-Lay
2. Choix d'un maître d'œuvre pour la continuité écologique de Morteveille
3. Choix d'un prestataire pour l'arrachage de Jussie
4. Choix d'un prestataire pour le curage des gonelles du polder agricole

7.2.3. BUREAU DU 12 AVRIL 2021

1. Choix d'un prestataire pour la fourniture et la pose de clôtures, abreuvoirs et ouvrage de franchissement sur le Graon, la Marzelle et le Fossé Châlon
2. Travaux de restauration de la ripisylve et des embâcles sur la Marzelle et le Graon
3. Étude de géotechnique d'avant-projet (G2AVP) – Ouvrages de la Baie de l'Aiguillon

7.2.4. BUREAU DU 17 JUIN 2021

Pas de décision de Bureau

7.2.5. BUREAU DU 13 JUILLET 2021

1. Adhésion à GéoVendée et accès à la banque de données réseaux GV Live
2. Attribution du marché pour les travaux de gestion de la végétation et des embâcles sur le Lay amont
3. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'ASA VDL pour la réalisation de travaux de restauration de la ripisylve de l'ancien Lay

7.2.6. BUREAU DU 6 OCTOBRE 2021

1. Avenant pour le marché de travaux de confortement du vannage communal sur le site de la chaussée de Mareuil sur Lay

7.2.7. BUREAU DU 4 NOVEMBRE 2021

Pas de décision de Bureau

7.3. Les décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations

- Décision du Président pour prolonger la convention optimum 10001013104 pour les travaux de digues contre la submersion marine
- Décision du Président pour la réalisation des inventaires écologiques des cours d'eau avant les travaux (avenant du CRBV 2021)
- Convention de partenariat entre le SMBL et l'Université de Nantes (OR2C) = 8 000.00 € HT
- Travaux de morphologie sur le fossé Chalon : Chognot TP : 26 873.70 € HT
- Marché FONDOUEST G2 AVP – PRO Digues de la Baie de l'Aiguillon 39 885.22 € HT



SMBL

5 rue Hervé de Mareuil

85 320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS